



NATATION SYNCHRONISÉE

• Introduction	161
• Présentation générale des programmes	
Schéma, définition de la discipline, schéma des programmes, tableau synthèse âges/programmes	162
• Dispositions communes à toutes les compétitions	
Conditions d'engagement aux épreuves fédérales	165
Participation des étrangères licenciées dans un club français	165
Participation masculine.....	165
• Présentation du socle de formation	
Introduction.....	166
Place dans les programmes	166
Caractéristiques du socle	167
Particularités du programme "Animation"	168
• Réglementation du socle de formation	
Rappel	168
Nature des épreuves	168
Contenu et spécificité des épreuves.....	169
Engagement	170
Accès et de validation.....	171
Tableaux de synthèse.....	172
Organisation territoriale des compétitions	175
Calendrier des épreuves	175
Notation et classement	175
• Présentation des programmes FINA et Performance	
Schéma	177
Programme FINA.....	177
Programme Performance	178
• Règles communes aux programmes FINA et Performance	
Catégories d'âges.....	179
Engagements	179
Conditions d'engagement.....	179
Les modalités de qualification	180
Forfaits et pénalités	180
Épreuves	180
Officiels.....	180
Résultats.....	180
• Réglementation du programme FINA	
Les compétitions du programme FINA	181
Conditions générales d'engagement.....	182
• Description des fiches compétition	
Fiches compétition n° 1 : Championnats hiver Élite	182
Fiches compétition n° 2 : Journées techniques d'hiver espoirs - niveau National.....	185
Fiches compétition n° 3 : Championnat de France d'été espoir "National"	186
Fiches compétition n° 4 : Championnat de France d'été espoir "Élite"	187
Fiches compétition n° 5 : Championnats de France d'été toutes catégories "National"	189
Fiches compétition n° 6 : Championnats de France d'été toutes catégories "Élite"	192

NATATION SYNCHRONISÉE

• Réglementation du programme Performance	
Les compétitions du programme Performance.....	196
Conditions générales d'engagement.....	196
Fiches compétition n° 7 : Journées techniques d'hiver junior-senior	197
Fiches compétition n° 8 : Championnats interrégionaux d'été - N3 - Toutes catégories	198
• Le Tournoi National de Qualification	
Définition / Objectif	201
Dispositif particulier pour 2008-2009	201
Fiches compétition n° 9 : Tournoi National de Qualification	201
• Tableaux synthétiques des compétitions hiver et été / épreuves	204
• Annexes	
Annexe 1 - Tableau d'engagement des compétitions 2008 - 2009.....	205
Annexe 2 - Épreuves spécifiques des Championnats hiver Élite	205
Annexe 3 - Journées techniques d'hiver	206
Annexe 4 - Épreuves spécifiques du programme Performance	206

Le monde bouge, la synchro aussi

Chacun sait qu'on ne pouvait se satisfaire :

- de nos résultats obtenus en international ;
- de savoir que des clubs disparaissent ;
- de constater une diminution importante de nos effectifs seniors ;
- de voir un grand nombre de nageuses délaissier la compétition pour un programme moins contraignant ;
- de faire face à un calendrier sportif de plus en plus chargé ;
- de voir les bénévoles fuir ou baisser les bras et, pour nous-mêmes, nous interroger quant au sens et au bien-fondé de notre engagement.

(Constat relevé après un audit auprès des clubs et régions de novembre 2006 à juin 2007).

Le monde bouge, la synchro internationale évolue très vite, l'environnement et les mentalités changent.

Notre fédération bouge aussi. Elle a prouvé son dynamisme par les réformes mises en place et présentées lors du dernier congrès de Saint-Malo.

La natation synchronisée française est dans l'obligation d'évoluer et même d'anticiper, en prenant en compte toutes ces données.

Il ne s'agit pas de faire table rase de ce passé qui nous a procuré de grandes satisfactions en son temps. Nous avons une histoire dont nous pouvons être fiers et qui doit nous aider à aller de l'avant.

La SYNCHRO DE DEMAIN doit prendre en compte les réformes fédérales ainsi que toutes les composantes spécifiques de la discipline. Elle doit être motivante et attrayante pour tous. Elle devra permettre, à terme, de replacer la France en bonne position à l'échelon international.

L'élaboration des nouveaux programmes sportifs s'est faite dans la concertation dont les principales étapes ont été : le Colloque national qui s'est déroulé à l'INSEP les samedi 13 et dimanche 14 octobre 2007 ; la réunion avec des entraîneurs de clubs le 15 novembre 2007, celle des responsables de commission régionale les 1^{er} et 2 décembre 2007, celle des membres de la commission fédérale en janvier 2008. Après ces nombreuses concertations, les diverses informations et communications avec les comités régionaux et la collaboration importante avec tous nos cadres techniques, nous avons été en mesure de présenter, en mars dernier, ces nouveaux programmes sportifs à l'assemblée générale de la Fédération.

Ces programmes sportifs ont été adoptés à l'unanimité et s'appliqueront dès septembre prochain.

Il ne faut pas perdre de temps !

Mais qui dit "programmes" ne dit pas "règlements !" et notre tâche n'était pas achevée.

L'écriture de ces derniers a demandé beaucoup de travail et une grande énergie compte tenu de l'importance des échanges intervenus entre tous les acteurs de la synchro. Un grand merci à tous ceux qui y ont participé.

Rien n'est parfait en ce monde... Ces règlements n'ont pas la prétention de l'être mais ils ont le mérite d'être la base de ce qui sera notre force demain.

La France a de nombreux atouts : un pôle "France", huit pôles "Espoirs" et une masse importante de licenciés "synchro". Elle a des compétences reconnues en matière d'organisation, d'entraînement et de formation. Elle a surtout une ressource considérable : la PASSION de tous ceux et celles qui l'animent ou la pratiquent.

Alors, j'ai confiance en l'AVENIR.

Madeleine BERNAVON

Présidente de la Commission fédérale de Natation Synchronisée

Présentation générale des programmes pour l'olympiade 2008-2012

Définition de la natation synchronisée

La définition "large", exprimée dans le schéma ci-dessous, met en évidence les dimensions essentielles de la natation synchronisée.

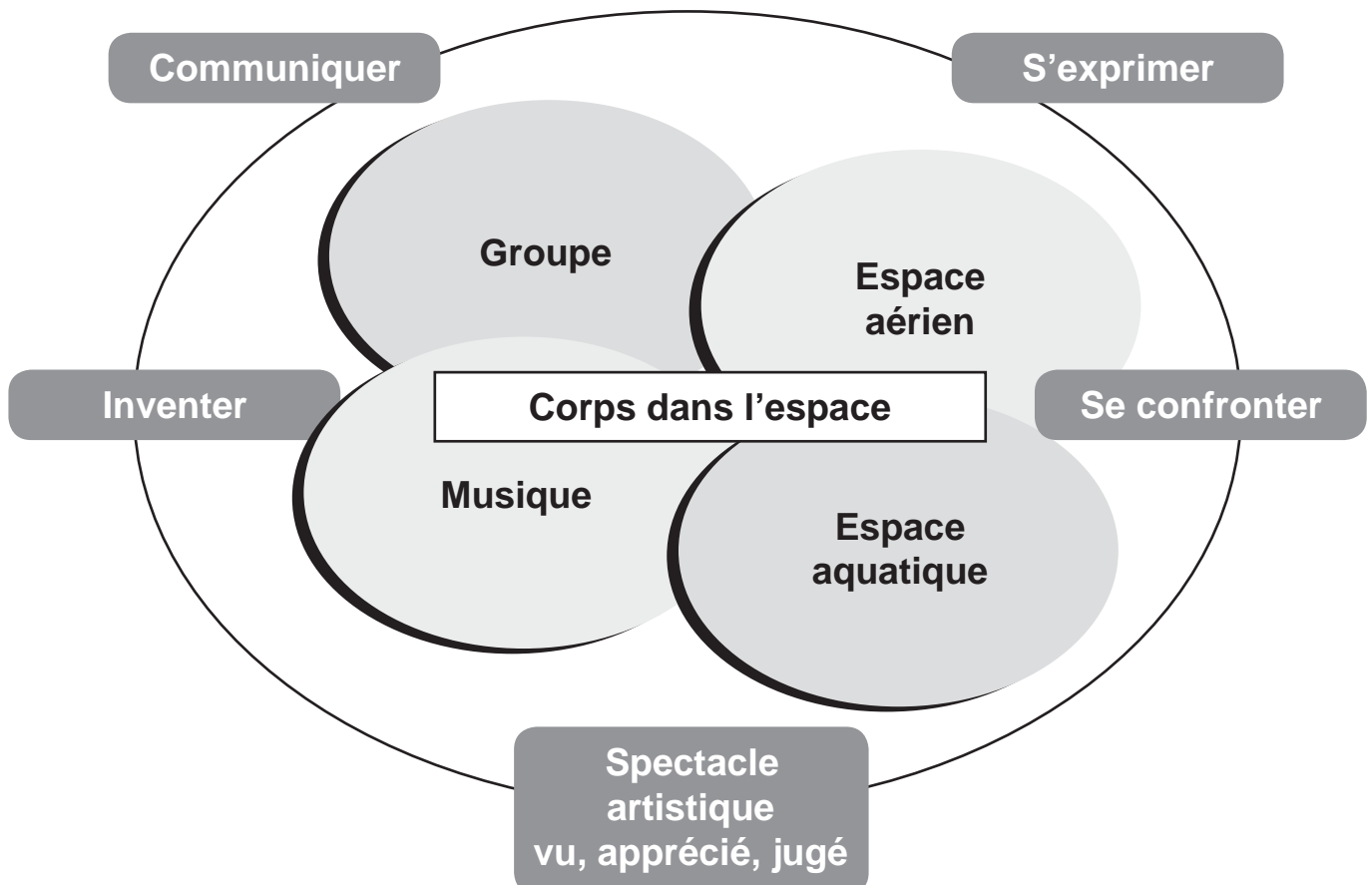
Elle est compréhensible par tous, à tous les niveaux, et permet de faire converger les programmes sportifs de cette nouvelle olympiade autour de trois objectifs fondamentaux pour l'évolution des nageuses mais aussi l'évolution de la natation synchronisée :

- **Motivation** : les dimensions essentielles ainsi présentées répondent aux attentes des nageuses qui souhaitent pratiquer cette discipline découverte au travers de l'ENF. Au-delà des nageuses, ce sont tous les acteurs de la synchro qui se retrouvent unis autour de cette définition et retrouvent du sens dans leurs actions.
- **Cohérence et lisibilité** : une définition unique du Pass'Compétition au plus haut niveau.

La définition large de la discipline est déclinée en capacités communes à chacun des programmes, en particulier ceux du socle de formation. Une architecture commune garantit une lisibilité de la discipline, et redonne de la cohérence à l'implication de tous les acteurs dans la vie fédérale.

- **Qualité de la formation** : les dimensions artistiques et techniques qui interagissent entre elles vers une finalité d'expression et de communication confèrent à cette discipline une grande richesse pour la formation et l'éducation. Les dimensions clefs de la discipline présentées dans ce schéma et prises en compte dans les différents programmes conjuguent "plaisir" et "qualité de formation". Les nageuses trouvent, dans cette approche de la discipline, du sens et de la motivation à continuer leur progression, à s'exprimer lors des différentes étapes de confrontation qui vont jaloner leur saison, leur carrière.

Définition large - Tous niveaux - Tous publics



NATATION SYNCHRONISÉE

Définition "large" de la natation synchronisée

Corps dans l'espace "aquatique" et "aérien", en relation avec la musique, seule ou en groupe, à des fins artistiques : communiquer, s'exprimer, inventer.

Individuellement ou collectivement, la nageuse s'expose et se confronte au regard des autres, des juges et des spectateurs. Dans cette discipline sportive, mais aussi artistique l'occasion est offerte aux nageuses de révéler leur personnalité, leur singularité, leur exceptionnalité alors même qu'elles perdurent dans la performance de haut niveau comme un facteur essentiel. L'essence de l'activité se trouve donc résumée dans ces deux facettes.

Espace aquatique

La nageuse construit un vocabulaire gestuel à partir de positions et de propulsions spécifiques dans toutes les dimensions de l'espace : plans, axes de rotation, directions, volumes...

La préparation corporelle est ainsi fondamentale et vise, entre autres, à régler des problèmes spécifiques de repérage dans l'espace, d'alignement, d'étirement, de tonicité, de conscience du corps, d'intentionnalité des mouvements.

Espace aérien

Les techniques dans ce domaine n'ont cessé d'évoluer vers une recherche de hauteur maximum pour s'élever au-dessus de la surface de l'eau et pouvoir ainsi communiquer.

L'espace aérien constitue donc un espace d'expression ainsi qu'un espace "acrobatique". La réalisation de plusieurs portés dans les chorégraphies de groupe avec recherche d'une hauteur maximale en témoigne.

Le groupe

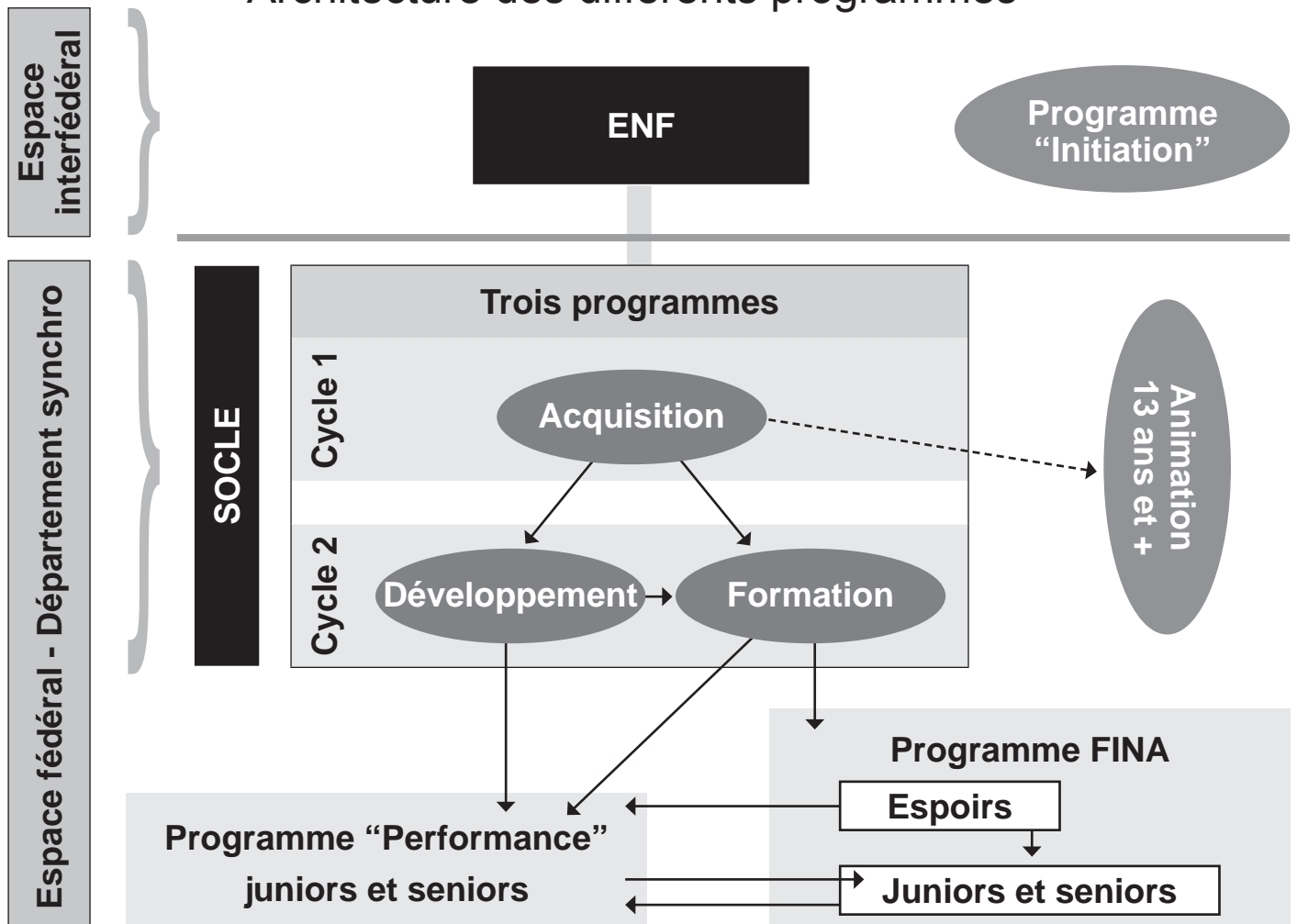
Dimension "reine" de la natation synchronisée, elle prend une place de plus en plus importante dans les programmes internationaux. Le succès des programmes combinés, montre la force "sportive" et la composante "spectacle" de la natation synchronisée au travers des ballets d'équipe mais aussi des duos.

La musique

Elle ouvre la porte de l'imaginaire pour la nageuse qui crée et interprète, mais aussi pour le spectateur qui ressent.

Elle suggère le choix d'une qualité gestuelle, elle rythme le mouvement et permet la synchronisation des nageuses entre elles.

Architecture des différents programmes



NATATION SYNCHRONISÉE

Années d'âge et programmes (selon le niveau de la nageuse)

Années d'âge	Saison 2008/2009	Socle de Formation	Animation	Performance	FINA Espoirs	FINA Juniors	FINA Seniors	FINA Toutes cat.
11 ans et –	1998 et après	x						
12 ans	1997	x			x			
13 ans	1996	x	x		x			
14 ans	1995	x	x		x			
15 ans	1994	x	x	x	x	x		x
16 ans	1993	x	x	x		x		x
17 ans	1992	x	x	x		x		x
18 ans	1991	x	x	x		x		x
19 ans et +	1990 et avant	x	x	x			x	x

Dispositions communes à toutes les compétitions

I. CONDITIONS D'ENGAGEMENT AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES

Nul ne peut officier ou pratiquer dans un club FFN sans être licencié.
Pour participer aux compétitions, les licences doivent être oblitérées.

II. PARTICIPATION DES ÉTRANGÈRES LICENCIÉES DANS UN CLUB FRANÇAIS

Les athlètes non sélectionnables en équipe de France régulièrement licenciées dans un club français conformément à l'article 53 du Règlement intérieur de la FFN peuvent participer aux compétitions organisées par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les nationales.

Elles sont également soumises aux mêmes règles de niveau de compétition et de catégorie.

En ce qui concerne les duos et les équipes, les ballets comprenant un effectif de plus de la moitié d'athlètes non sélectionnables en équipe de France ne peuvent se voir délivrer le titre de "champion de France".

III. PARTICIPATION MASCULINE

Les mêmes conditions de pratique de la natation synchronisée s'appliquent à la participation féminine et masculine.

Présentation du socle de formation

I. INTRODUCTION

1. L'Ecole de Natation Française "ENF"

La réforme ENF a constitué une base incontournable à partir de laquelle ces programmes sportifs ont pu être élaborés. À la sortie du Pass'Compétition, les nageuses auront un vécu pluridisciplinaire et une initiation à la natation synchronisée.

Dès lors, elles disposeront d'un savoir nager pour aborder la pratique compétitive dans chaque discipline :

- une connaissance et une expérience dans les 5 disciplines, dont la natation synchronisée ;
- des capacités pour évoluer : conscience du corps, coordination, adaptation, désir, plaisir !

2. Le Pass'Compétition

Il est la porte d'accès par discipline, le niveau minimum spécifique permettant de débiter la pratique compétitive dans chacune des disciplines, donc en natation synchronisée. Cette étape fait encore partie de l'ENF mais relève d'une organisation fédérale (cf. Présentation générale des programmes / Schéma "Architecture des programmes" et annexe n°5 "Grille descriptive du Pass'Compétition").

La réforme des diplômes fédéraux déjà engagée va permettre de disposer d'un encadrement formé répondant au besoin des clubs à chaque niveau de pratique.

II. PLACE DANS LES PROGRAMMES

1. Conception

Le socle de formation s'intègre à une structure commune à l'ensemble des disciplines de la FFN. En effet, à la sortie du Pass'Compétition, qualifié également de "programme d'initiation", se présente dans chaque discipline, un ensemble de trois programmes : Acquisition, Développement, Formation composant ce socle de formation.

Il a donc été conçu pour répondre à la découverte de la pratique compétitive en natation synchronisée en posant les acquisitions incontournables. Il initie à la compétition en offrant à chaque nageuse la possibilité de se confronter et de progresser sur des épreuves variées et ludiques. Il s'appuie sur une conception de la formation de l'individu pris dans sa totalité, sa globalité.

Le socle garantit donc une formation de base à l'ensemble des nageuses. Selon les compétences qu'elles valideront, elles pourront choisir un programme adapté.

Ces trois programmes de compétition : "Acquisition", "Développement", "Formation" sont répartis sur deux cycles afin de permettre aux nageuses de s'engager en fin de saison dans une chorégraphie collective. Les entraîneurs pourront ainsi rassembler leurs nageuses, d'âges éventuellement différents, sur un objectif commun.

2. Les programmes du socle

a. Cycle 1

Le programme "Acquisition" est adapté à la nageuse qui débute pour acquérir un capital de base dans toutes les dimensions de la discipline. Ce capital lui permettra de choisir ensuite le programme le plus adapté à son niveau et ses conditions de pratique.

b. Cycle 2

Le programme "Développement" vise à augmenter et renforcer les capacités de la nageuse pour lui permettre de poursuivre son projet de compétition.

Le programme "Formation" est très exigeant car il garantit que la nageuse dispose de tous les outils nécessaires pour se confronter au programme FINA et s'adapter tout au long de sa carrière à son évolution.

Ces trois programmes de compétition correspondent à des niveaux de compétences de plus en plus élevés. Ils permettent aux nageuses de s'épanouir et de progresser à leur rythme.

Le socle répond donc de manière adaptée à la formation complète, individuelle et collective, de toutes les nageuses, quel que soit leur âge, et pour les plus jeunes en particulier.

Il permet ainsi à toute nageuse d'assumer le programme choisi par la suite.

- Programme animation : pour les nageuses de 13 ans et plus.
- Programme FINA : espoirs (12-15 ans).
- Programme "Performance" pour les nageuses de 15 ans et plus.
- Programme FINA : juniors (15 -18 ans).
- Programme FINA : seniors (19 ans et plus).

III. CARACTÉRISTIQUES DU SOCLE

1. Principes

La définition de la discipline se décline de manière évolutive selon une même architecture d'épreuves (cf. Fiche technique du socle "Spécificités des épreuves").

Plusieurs compétitions jalonnent la saison et permettent à la nageuse de progresser individuellement à son rythme, tout en gardant la possibilité de nager le ballet en collectif.

Quel que soit l'âge, le niveau de compétence définit le positionnement d'une nageuse dans un de ces programmes. La nageuse s'engage dans un programme selon son rythme, et se trouve donc en situation de réussite pour atteindre son objectif dans les conditions réglementaires définies.

Ainsi, un travail de qualité est possible pour aborder dans les meilleures conditions l'échéance finale de l'épreuve de "ballet".

La difficulté de chaque programme répond à un projet sportif identifié.

2. Accès

2008-2009 : selon tableau de positionnement.

2009-2010 : après l'ENF sans condition d'âge. La nageuse peut s'engager dans le socle en cours de saison après l'obtention de son "Pass'Compétition".

3. Temps de validation d'un programme

Pour le cycle 1, il faut une saison minimum pour valider ce programme.

Pour le cycle 2, la durée pour valider le programme "Développement" ou/et "Formation" dépend de facteurs multiples (techniques, individuels, environnementaux...). Dans tous les cas, il faut une saison minimum pour valider le cycle 2. L'âge minimum de 12 ans pour accéder au programme FINA "espoirs" 12-15 ans, implique de poursuivre sa pratique de compétition dans socle de formation jusque 11 ans.

Pour l'ensemble des deux cycles, le temps réglementaire minimum est de deux saisons. Cette trajectoire, la plus rapide, ne constitue pas un objectif souhaitable car elle peut être contradictoire avec l'objectif de formation.

4. Sortie

Il n'y a pas de limite d'âge. La nageuse peut y rester le temps qu'il faut pour acquérir les bases. C'est donc les conditions d'accès aux autres programmes en fonction de son projet et de son niveau qui définiront son choix (cf. chapitre "Conditions d'accès et de validation").

IV. PARTICULARITÉS DU PROGRAMME "ANIMATION"

1. Caractéristiques et objectifs

Ce programme permet de pratiquer la natation synchronisée sans qu'il y ait forcément d'objectif de compétition dans le respect de la définition "large" et des dimensions essentielles de la discipline (cf. chapitre "Présentation générale / schéma "Définition large"). Les objectifs visés sont le plaisir dans la pratique à travers la rencontre et le spectacle.

Il répond à une demande de nageuses ne souhaitant pas ou plus participer à des compétitions très réglementées et exigeantes en termes de préparation.

2. Accès

La nageuse doit bénéficier au préalable d'une formation de base minimum à travers les contenus de compétition du socle, puis évoluer ensuite selon ses choix. Ce minimum de base pose les conditions d'un retour possible aux programmes de compétition.

Ce programme "Animation" sera donc accessible aux nageuses âgées de 13 ans et plus, exclusivement (96 et avant pour cette saison 2008-2009).

Dès que les 2 types épreuves d'un cycle sont validés, la nageuse peut participer la même saison au programme animation, sans obligation de passer les autres. Aussi, en fonction des règlements des comités organisateurs, ces nageuses pourront avoir accès seulement aux étapes préparatoires du programme "Performance".

Ces deux épreuves sont acquises définitivement pour participer au programme animation.

Ce programme permet aux initiatives locales déjà existantes (rencontres, trophées, coupes, galas, etc.) de prendre une place réelle dans l'activité.

Réglementation du socle de formation

I. RAPPEL

Le socle de formation est constitué de trois programmes de compétition répondant à des niveaux techniques de plus en plus élevés.

Plusieurs étapes de compétition jalonnent la saison et permettent à la nageuse de progresser à son rythme, de s'adapter et prendre le temps d'acquérir les compétences attendues dans chacune des épreuves.

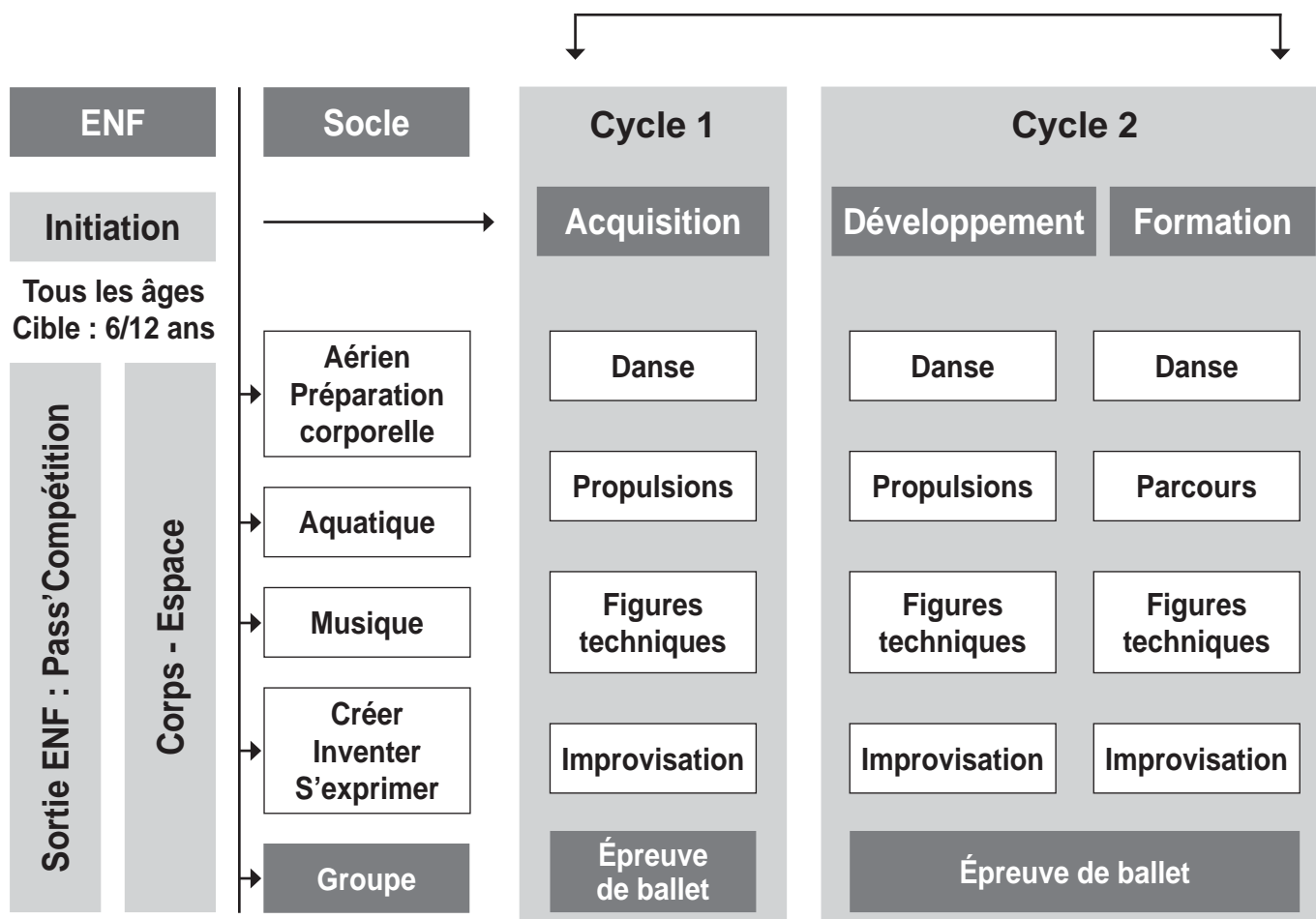
II. NATURE DES ÉPREUVES

Cinq type d'épreuve communes aux trois programmes.

La définition de la discipline, déjà explicitée, est déclinée en capacités à développer communes à chacun des programmes. Une architecture commune sur la base de cinq épreuves garantit une cohérence et une lisibilité.

- Épreuve n° 1 : danse.
- Épreuve n° 2 : propulsion.
- Épreuve n° 3 : technique.
- Épreuve n° 4 : improvisation.
- Épreuve n° 5 : ballet.

Épreuves du socle de formation



III. CONTENU ET SPÉCIFICITÉ DES ÉPREUVES

Les épreuves du socle sont spécifiques et renvoient à la définition "large" de la natation synchronisée : corps dans l'espace "aquatique" et "aérien", en relation avec la musique, seul ou en groupe, à des fins artistiques : communiquer, s'exprimer, inventer.

Dans chacune des épreuves, la nageuse est en situation de compétition, et s'expose au regard des autres : juges et spectateurs.

Les épreuves permettent à la nageuse de révéler sa personnalité, sa singularité, de s'exprimer et de s'épanouir à travers des performances individuelles (4 épreuves) et collective (ballet). Elles confrontent la nageuse à la gestion du stress et au contrôle de ses émotions.

Épreuve n° 1 : danse

a. Objectifs

La préparation corporelle est indissociable de la formation en natation synchronisée. En dehors de la capacité à se présenter sur les plages de départ, cette épreuve permet à la nageuse de développer une connaissance de son corps adaptée aux finalités artistiques et techniques de la discipline. La nageuse en situation de compétition doit conjuguer contrainte technique avec expression, communication et synchronisation avec la musique.

b. Contenus

Une variation adaptée à chacun des niveaux est proposée. Les contenus pourront évoluer dans le temps ainsi que les supports musicaux. Toutefois, les éléments incontournables liés aux objectifs visés en fin de socle, seront toujours présents.

c. Première saison 2008-2009

Pour cette année de transition, la variation de l'ex-programme "Évaluation des jeunes", est adaptée et déclinée pour les deux programmes, "Développement" et "Formation". Pour l'"Acquisition", une nouvelle variation simple et adaptée aux acquisitions fondamentales, est proposée.

d. Compétences visées en fin de socle

Auto grandissement ; tonicité ; gainage ; conscience du corps (des articulations - du centre - des extrémités) ; qualité d'appuis et contrôle du poids de corps ; relations espace/énergies/groupe ; intentionnalité et qualité gestuelle.

Capacité à mémoriser et enchaîner, à créer à inventer.

Utilisation de la musique : cadence, pulsation, interprétation.

Épreuve n° 2 : propulsion

a. Objectifs

Cette épreuve permet à la nageuse de découvrir toutes les techniques de propulsions simultanées et alternatives à des fins d'efficacité en figures imposées comme en ballet : appuis, continuité, hauteur, vitesse, direction.... avec maintien de positions précises.

b. Contenus

Cette épreuve prend des formes différentes selon le niveau du programme. L'enchaînement de déplacements de base en Acquisition se transforme en parcours dans le programme "Développement" et "Formation". Les techniques de propulsions seront mêlées à la réalisation de difficultés techniques avec de fortes contraintes de hauteur, de vitesse, de qualité d'exécution de synchronisation avec la musique.

c. Première saison 2008-2009

Pour cette première année, le parcours Synchro de l'ex-programme "Évaluation des jeunes", qui inclut toutes les propulsions de ballet sera proposé pour le programme "Développement" et "Formation".

d. Compétences visées en fin de socle

Toutes les propulsions nécessaires aux figures imposées et à l'exécution des ballets, avec contrainte de hauteur, de vitesse et de la qualité d'exécution.

Épreuve n° 3 : technique

a. Objectifs

Cette épreuve permet à la nageuse de découvrir les positions, les plans, les axes de rotations, les différentes combinaisons possibles au travers de transitions variées. La recherche d'appuis, corps et bras, variés et efficaces, sera associée à ces apprentissages.

b. Contenus

Cette épreuve prend des formes différentes selon le niveau du programme. Les éléments du niveau "Acquisition" renvoient à un premier niveau de complexité. Les positions de bases simples, "corps global" se déclinent à travers quatre positions clefs que sont le corps aligné, groupé, carpé, cambré. Des figures courtes permettent d'associer ces positions simples à la découverte des axes de rotation nécessitant le maintien dans la position, ainsi qu'à la découverte d'appuis variés associés à des transitions simples.

Un deuxième niveau de complexité permet d'appréhender des positions et transitions plus complexes et plus longues avec recherche de hauteur jusqu'à la réalisation de figures FINA avec, en "Formation", des contraintes particulières d'exécution (hauteur, souplesse...).

c. Compétences visées en fin de socle

Toutes les positions et transitions préliminaires à la réalisation des figures des catégories d'âges FINA et à la construction des chorégraphies.

Épreuve n° 4 : improvisation

a. Objectifs

Cette épreuve permet de développer la créativité, l'expressivité, la communication, le sens de la scène, l'éducation musicale, à travers l'exploitation de séquences musicales variées. L'épreuve enrichit les relations singulières et uniques avec l'effort de compétition, et les spectateurs. Improviser, c'est faire émerger de la nouveauté, créer, s'adapter, oser (en combinant) à partir de ce que l'on sait faire. L'adaptation est une condition d'évolution vers le plus haut niveau, cultiver cette capacité au travers de cette épreuve est essentiel.

b. Contenus

La notation et le classement doivent s'adapter à l'objectif d'expression libre. Ainsi, cette épreuve est à "vivre". Plusieurs possibilités sont proposées dans l'organisation et l'évaluation (match d'improvisation par deux, passage individuel...) pour permettre à la nageuse de disposer d'éléments d'informations pour progresser sur ses prestations.

c. Première saison 2008-2009

La banque de musique créée pour le programme poussines et la Coupe minimes des régions sera utilisée et complétée de séquences nouvelles. Le mode de diffusion est étudié, un téléchargement sur le site FFN est envisagé.

d. Compétences visées en fin de socle

Etre capable d'improviser. Associer la création d'une gestuelle avec une intention, une interprétation, et une exécution technique.

Épreuve n° 5 : ballet

a. Objectifs

Cette épreuve permet à la nageuse de réinvestir les acquis obtenus lors de la préparation des quatre épreuves de la saison dans une chorégraphie. Cette épreuve est donc obligatoirement organisée dans le dernier trimestre de la saison, minimum deux fois, afin d'offrir aux nageuses deux occasions de valider cette épreuve.

Le ballet combiné permet l'exploitation des différents modes d'expression et le développement des capacités de ballet : solo, duo et groupe se combinent dans une chorégraphie qui peut s'adapter aux différents profils de nageuses et de clubs.

b. Contenus

Pour cette épreuve n° 5 "ballet", la réglementation FINA du combiné libre a été adaptée.

Rappel de la réglementation générale FINA

Le ballet libre combiné comporte :

- au moins 2 parties avec moins de 3 concurrentes ;
- au moins 2 parties avec 4 à 10 concurrentes ;
- la 1^{re} partie du combiné peut débuter sur la plage ou dans l'eau. Toutes les autres parties doivent débuter dans l'eau ;
- une nouvelle partie débute où la partie précédente se termine.

Réglementation spécifique au socle

Ce complément de règlement conditionne la validation de l'épreuve n° 5.

4 à 10 nageuses maximum engagées (pas de remplaçante).

Toutes les nageuses engagées doivent nager ensemble une partie "groupe" dans une seule séquence.

c. Partie "groupe"

Dans cette partie dite "groupe", les éléments doivent être identiques, exécutés simultanément par tous les membres de l'équipe. Tout mouvement acrobatique et figure de surface seront placés en dehors de cette partie. Les mouvements en désynchronisation volontaire (cascade, 4/4, 3/7, 5/5...), sont tolérés mais doivent être clairement identifiables.

d. Durée de la partie "groupe"

Pour le cycle 1 : 45 secondes minimum (plus ou moins 5 secondes), sur une durée totale de ballet 3 minutes.

Pour le cycle 2 : 1 minute minimum (plus ou moins 5 secondes) sur une durée totale de ballet de 4 minutes. L'identification du début de séquence sera facilitée par une sortie collective en surface.

La feuille d'engagement précisera le moment d'apparition de la séquence (exemple : passage groupe : début 1'30"; fin 2'45"). Le ballet est jugé et donne lieu à un classement de compétition représentatif du niveau collectif.

Par contre, seule la participation au ballet dans les conditions réglementaires définies ci-dessus suffit pour la validation de l'épreuve n° 5. Le classement du ballet à cette épreuve n° 5 n'a aucune conséquence sur la validation de cette épreuve.

e. Compétences visées en fin de socle

Avoir une expérience en équipe, et possible en solo. La nageuse dispose ainsi d'une expérience forte dans le domaine de la synchronisation, des alignements, de l'exécution de difficultés techniques avec une recherche de qualité d'exécution.

Des précisions techniques pour chacune des épreuves et pour chacun des programmes seront communiquées dans les annexes.

IV. ENGAGEMENT

1. Conditions générales

Pour toutes les compétitions relevant d'un des programmes du socle, les engagements se feront sur fiche papier selon les conditions prévues par les comités organisateurs (date, conditions d'engagement...).

Des formulaires d'engagement seront proposés par la FFN.

Le comité organisateur de la compétition vérifie l'exactitude des engagements.

2. Engagement dans un cycle

- a. L'engagement n'est autorisé que dans un seul cycle.
- b. L'obtention du Pass'Compétition est nécessaire au premier engagement d'une nageuse dans le programme acquisition.
L'entrée dans le programme Acquisition peut se faire à n'importe quel moment de la saison en fonction de la date d'obtention du "Pass'Compétition".
- c. Toutefois, l'application effective de cette règle s'effectuera de manière échelonnée dans le temps selon la vitesse de mise en œuvre de l'ENF dans les régions.
- d. Une nageuse isolée dans le programme FINA espoirs peut continuer de s'engager dans le programme "Formation" dans les mêmes conditions que celui-ci.

3. Conditions d'engagement dans les épreuves 1, 2, 3, 4.

L'engagement dans les épreuves autres que le ballet est libre au cours de la saison et ne suit aucune chronologie obligatoire.

Une nageuse peut s'engager plusieurs fois sur la même épreuve à des moments différents.

4. Conditions d'engagement dans le ballet

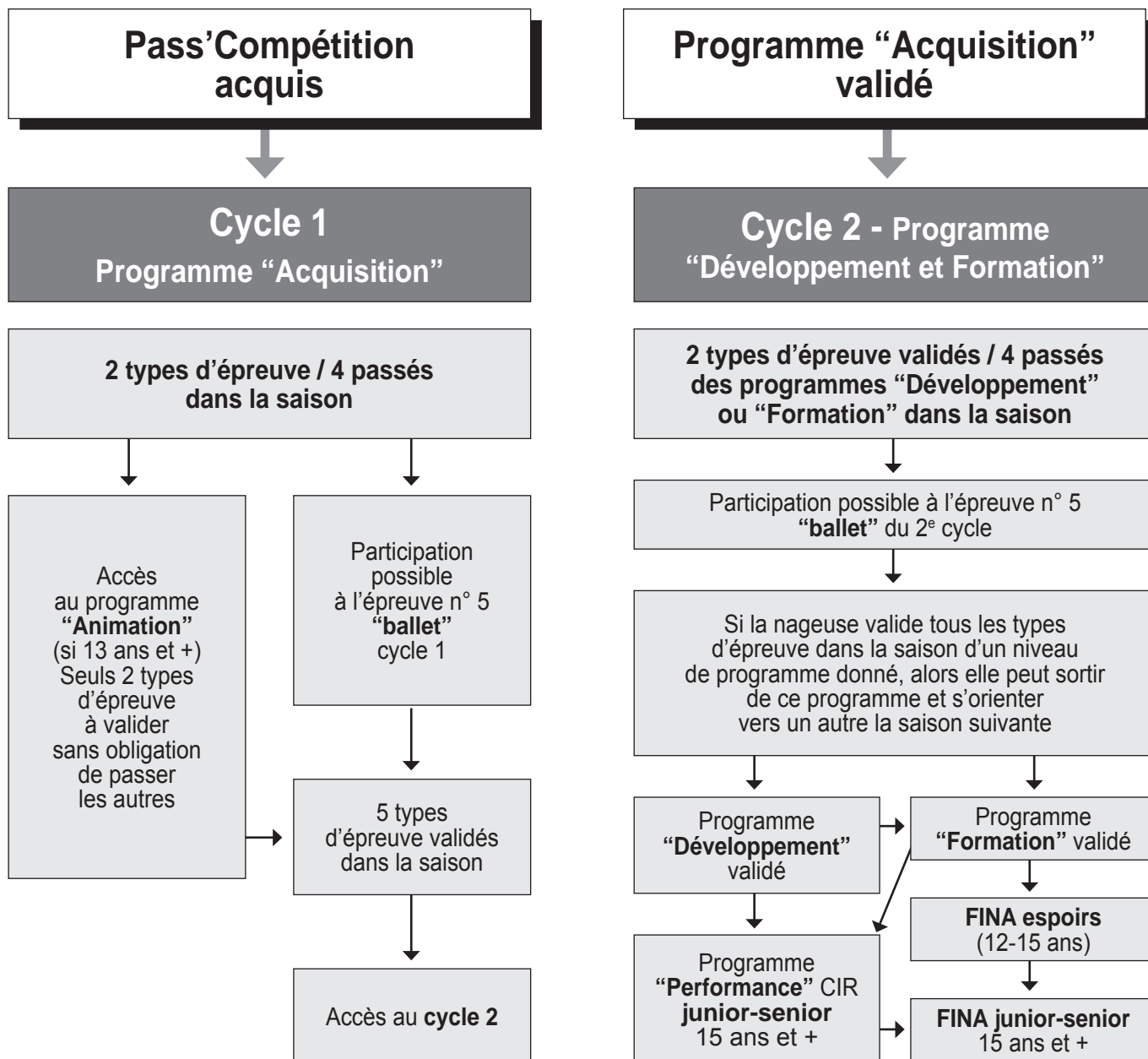
Un club peut engager le nombre de ballets qu'il souhaite en fonction du nombre de nageuses dont il dispose dans chacun des cycles (rappel : 4 à 10 nageuses par ballet sans remplaçante).

- a. **Dérogation 1** (sur le niveau des nageuses)
Un seul ballet par club pourra être composé de 2 nageuses maximum n'ayant validé qu'un seul type d'épreuve dans l'eau (soit l'épreuve n° 2 ou 3 ou 4). Cette validation est requise au moment de l'engagement.
- b. **Dérogation 2** (sur l'effectif d'un ballet)
Dans le cas où un club ne pourrait pas réunir 4 nageuses d'un même cycle pour le ballet de fin de saison (épreuve n° 5), le département ou la région pourra organiser une épreuve spécifique pour 3 nageuses ou moins. Toutefois, cette épreuve dérogatoire ne pourra en aucun cas permettre la validation de l'épreuve 5 (épreuve "ballet"). Aussi, des nageuses de 2 clubs différents peuvent être autorisées à nager le ballet combiné de fin de saison, dans ce cas la validation de l'épreuve n° 5 est possible.

V. ACCÈS ET CONDITION DE VALIDATION

1. Conditions générales

- a. L'ordre de validation des épreuves est indifférent. La nageuse peut choisir de présenter les épreuves selon le calendrier de compétition qui lui est proposé, en fonction de son propre itinéraire, de ses conditions d'entraînement...C'est donc la qualité de sa préparation, qui conduit la nageuse à se présenter à une épreuve dans des conditions de réussite.
- b. Le schéma page suivante résume les conditions d'accès et de validation de chacun des cycles.



2. Conditions de participation au ballet (épreuve n° 5)

La déclinaison du cycle 2 en 2 programmes "Développement" et "Formation" permet de faire nager dans un même ballet des nageuses étant sur des parcours différents.

Dans une même chorégraphie, l'entraîneur peut réunir des nageuses d'âges et de niveaux différents.

a. Condition n° 1

Participer à toutes les épreuves d'un même cycle dans la saison.

La nageuse doit avoir vécu la totalité de l'épreuve avec une participation effective et réglementaire dans le ballet.

Objectifs poursuivis :

- se confronter : le socle de formation prend tout son sens quand la nageuse se confronte à toutes les épreuves chaque saison. C'est une condition essentielle pour progresser à ce niveau ;
- se former : la confrontation régulière entretient et développe les compétences. Ainsi la nageuse poursuit sa formation sur toutes les dimensions de la discipline qui garde tout son sens.

b. Condition n° 2

En dehors du ballet, valider 2 "types d'épreuve" sur les 4 d'un même cycle présentés dans la saison.

Objectifs poursuivis :

- faciliter la participation au ballet : la validation de seulement 2 type d'épreuve parmi les 4 constitue un objectif accessible qui garantit les acquisitions minimums ;
- éviter la course aux modules ;
- guider la nageuse dans une préparation de qualité ;
- favoriser l'engagement responsable aux épreuves.

NATATION SYNCHRONISÉE

Exemples de parcours autorisés dans le cycle 2 :

- parcours de la nageuse 1 : la nageuse a validé les épreuves 1 et 2 en "Développement" et participé aux épreuves 3 et 4 en "Formation" ;
- parcours de la nageuse 2 : la nageuse a validé les épreuves 3 et 4 en "Formation" et participé aux épreuves 1 et 2 en "Développement" ;
- parcours de la nageuse 3 : la nageuse a validé les épreuves 2 et 4 en "Formation" et participé aux épreuves 1 et 3 en "Développement" ;
- parcours de la nageuse 4 : la nageuse a validé les épreuves 1 en "Développement" et 3 en "Formation", et participé aux épreuves 2 et 4 en "Formation".

Dans les exemples ci-dessus, mais d'autres sont possibles, les 4 nageuses ont effectué des parcours différents, adaptés à leur niveau et contexte, et vont tout de même nager dans le même ballet puisque chacune répond aux 2 conditions énoncées.

Les cycles 1 et 2 constituent de réelles étapes successives.

Les 2 programmes du cycle 2 introduisent la notion de parcours avec des déclinaisons individuelles multiples.

3. Conditions de validation d'un cycle ou d'un programme

a. Condition n° 1

Participer à toutes les épreuves du cycle ou du programme visé dans la saison.

b. Condition n° 2

Valider toutes les épreuves présentées dans la saison.

c. Objectifs poursuivis

Renforcer les "compétences acquises". Acquise = reproductible dans la saison.

Ainsi, même si la nageuse a validé une ou plusieurs épreuves la saison précédente, elle devra se représenter et revalider ces mêmes épreuves la saison en cours afin de valider un programme ou un cycle.

Progresser à chaque épreuve : obtenir de meilleures notes qu'à la compétition précédente.

Permettre aux nageuses de se confronter entre elles et avec les meilleures nageuses à chacune des épreuves. Les nageuses comme les juges bénéficient ainsi de repères de niveaux différents. Chaque épreuve est une compétition à part entière. La nageuse peut se présenter aux épreuves autant de fois qu'elle le souhaite en fonction des occasions qui lui sont offertes dans sa région, pour s'évaluer, progresser, s'accomplir dans un programme (rappel : une nageuse peut rester dans le socle autant de temps qu'elle le souhaite).

Améliorer ses compétences sur l'ensemble des dimensions (conception globale de la performance).

d. Dérogation / date butoir

Afin de terminer la validation d'un programme ou d'un cycle, une nageuse peut valider le type d'épreuve manquant jusqu'au 31 décembre de la saison suivante.

Les tableaux ci-dessous précisent les conditions de validation de chacun des programmes.

Validation acquisition

Programme "Acquisition"					
Cycle 1	Condition d'accès	Condition de participation au ballet (épreuve n° 5) : 2 conditions		Validation du programme	Jury
		Participation obligatoire dans la saison	Validation		
	Être titulaire du Pass'Compétition	4 types d'épreuve de 1 à 4	2 types d'épreuve parmi 1 à 4	5 types d'épreuve validés dans la saison	Voir circulaire
Accès possibles après validation de ce programme "Acquisition"					
Circuit "animation" à partir de 13 ans, et si 2 types d'épreuve du programme "Acquisition" validés ou Programme "Développement" et / ou "Formation"					
Rappel : une nageuse peut rester dans ce programme autant qu'elle le souhaite, même après l'avoir validé					

NATATION SYNCHRONISÉE

Validation développement

Programme "Développement"				
Condition d'accès	Condition de participation au ballet (épreuve n° 5) : 2 conditions		Validation du programme	Jury
	Participation obligatoire dans la saison	Validation		
Avoir validé le programme "acquisition"	Aux 4 types d'épreuve parmi 1 à 4 du programme "Développement" et/ ou "Formation" (*1)	2 types d'épreuve parmi 1 à 4 (*2)	5 types d'épreuve des programmes "Développement" et / ou "Formation" (*1) validés dans la saison	Voir circulaire
Cycle 2	(*1) Exemple : une nageuse peut participer à l'épreuve "danse" et "propulsion" du programme "Formation" et à l'épreuve technique et improvisation du niveau "Développement" ou inversement.			
	(*2) Le ballet peut être constitué de nageuses ayant validé 2 types d'épreuve des programmes "Développement" et/ou "Formation" Le ballet de cycle 2 pourra être composé de 2 nageuses maximum, n'ayant validé, au moment de l'engagement, qu'un seul type d'épreuve dans l'eau (parmi les épreuves n° 2, 3, 4)			
	Accès possibles après validation de ce programme "Développement"			
	Programme "Performance", si nageuse âgée l'année suivante de 15 ans et plus ou Programme "Formation" ou Programme "Animation" à partir de 13 ans, et si 2 types d'épreuve du programme "Acquisition" validés Rappel : une nageuse peut rester dans ce programme autant qu'elle le souhaite, même après l'avoir validé			

Validation formation

Programme "Formation"				
Condition d'accès	Condition de participation au ballet (épreuve n° 5) : 2 conditions		Validation du programme	Jury
	Participation obligatoire dans la saison	Validation		
Avoir validé le programme "Acquisition"	Aux 4 types d'épreuve parmi 1 à 4 du programme "Développement" et/ ou "Formation" (*1)	2 types d'épreuve parmi 1 à 4 (*2)	5 types d'épreuve du programme "Formation" uniquement (*1) validés dans la saison	Voir circulaire
Cycle 2	(*1) Exemple : une nageuse peut participer à l'épreuve "danse" et "propulsion" du programme "Formation" et à l'épreuve technique et improvisation du niveau "Développement" ou inversement			
	(*2) Le ballet peut être constitué de nageuses ayant validé 2 types d'épreuve des programmes "Développement" et/ou "Formation" Le ballet de cycle 2, pourra être composé de 2 nageuses maximum, n'ayant validé, au moment de l'engagement, qu'un seul type d'épreuve dans l'eau (parmi épreuves n° 2, 3, 4)			
	Accès possibles après validation de ce programme "Formation"			
	Programme "Performance", si nageuse âgée de 15 ans et plus l'année suivante ou Programme "FINA jeune" si nageuse âgée de 12 à 15 ans l'année suivante ou Programme "Animation" à partir de 13 ans, et si 2 types d'épreuve du programme "Acquisition" validés Rappel : une nageuse peut rester dans ce programme autant qu'elle le souhaite, même après l'avoir validé			

Une nageuse peut rester dans le socle autant qu'elle le souhaite, même après l'avoir validé.

La validation du programme formation est définitive. Ainsi, même en cas d'arrêt de pratique dans sa carrière, la nageuse gardera le bénéfice de ce programme de formation déjà validé.

VI. ORGANISATION TERRITORIALE DES COMPÉTITIONS

1. Choix d'organisation

a. La nageuse au centre de la réflexion

Le choix des échelons d'organisation doit être pensé en priorité pour la nageuse. Le choix doit permettre à la nageuse d'avoir de multiples occasions de progresser.

Ainsi, les épreuves doivent être (autant que possible) proposées à la nageuse plusieurs fois dans la saison, afin de lui offrir différentes étapes de compétition et lui permettre :

- de rentrer dans les programmes à différents moments de la saison en fonction de la date d'obtention du "Pass'Compétition",
- de progresser d'une étape à l'autre, et d'évoluer à son rythme,
- de valider les épreuves nécessaires pour participer au ballet et valider la totalité du programme.

b. Les épreuves

Un maximum de 4 types d'épreuve par programme peut être organisé lors d'une même compétition.

L'épreuve n° 5 " ballet " est placée en fin de saison afin de permettre aux nageuses d'utiliser les acquis des autres épreuves et de disposer d'un temps suffisant pour répondre qualitativement à cette exigence chorégraphique.

Il est vivement conseillé d'organiser 2 fois cette épreuve n° 5 dans la saison pour permettre à une nageuse forfait à cette épreuve de disposer d'une 2^e chance pour valider cette épreuve au cours de la même saison sportive.

2. Niveaux d'organisation

a. Le département constitue l'échelon le plus adapté pour offrir aux nageuses un service de proximité et limiter les trajets. Il est important de créer dès maintenant les conditions pour qu'à terme, les départements soient les principaux acteurs de ces programmes, de manière totale ou partielle.

b. Durant une période transitoire, différentes solutions d'organisation sont envisageables dans les départements et régions en fonction du niveau de structuration :

- organiser des épreuves dans un département et d'autres épreuves dans un autre département ;
- regrouper plusieurs départements entre eux pour réunir le nombre d'officiels nécessaires ;
- organiser des épreuves en département et le ballet final en région.

Les départements et les régions feront les choix les plus adaptés à leur situation.

c. Pour le niveau formation

L'échelon régional au minimum est préconisé.

d. Exemples d'organisations possibles sur plusieurs niveaux

Le département peut organiser toutes les épreuves du programme "Acquisition" ou seulement les épreuves 1 à 4, l'épreuve 5 étant organisée au niveau de la région.

Le département peut organiser toutes les épreuves des programmes "Acquisition" et "Développement" et laisser l'organisation du niveau "Formation" à la région voir de l'interrégion.

Le département et la région peuvent organiser les épreuves parallèlement sur les 2 échelons. Un échelon n'a pas d'exclusivité.

La région peut organiser toutes les épreuves du socle.

Etc.

Du fait de la diversité des territoires (géographie, niveau technique, effectif de nageuses, ressources humaines, juges, structuration des commissions départementales et régionales), une concertation des départements et de la région est vivement conseillée pour décider de la meilleure organisation.

e. Spécificité des DOM-TOM

Chaque comité régional peut organiser les compétitions du socle. Ils peuvent également se rattacher à l'interrégion Ile-de-France pour les compétitions interrégionales du socle.

VII. CALENDRIER DES ÉPREUVES

Le calendrier des épreuves sera déterminé par les comités organisateurs.

VIII. NOTATION ET CLASSEMENT

1. Principes généraux

a. La qualité du jugement garantit la qualité de la formation des nageuses en relation avec les niveaux d'exigence établis.

b. La pertinence du jugement est un maillon essentiel à la cohérence du système et constituera un élément clef de réussite de cette réforme des programmes.

c. Cette évolution du jugement doit permettre de disposer des meilleures compétences aux échelons incontournables notamment à l'échelon régional. L'attention doit être portée en particulier sur la qualité du jugement des épreuves du programme "Formation". Ce programme permettant l'accès direct au programme FINA espoirs.

2. Objectifs

Dans chacune des épreuves, la nageuse doit disposer des informations pour pouvoir s'évaluer et s'améliorer, d'une prestation à l'autre, d'une session à l'autre (place, notes, niveaux, appréciations...).

Chacune des épreuves du socle, dans chacun des programmes, constitue une compétition à part entière et devra pouvoir donner lieu à classement pour chaque type d'épreuve.

Les régions pourront si elles le souhaitent et en fonction des effectifs de nageuses, proposer, en complément d'un classement général, un classement par année d'âge.

Pour chacun des programmes, les résultats seront saisis sur un tableur proposé aux comités organisateurs. Les récompenses et titres éventuels sont laissés à l'initiative des comités organisateurs.

3. Modalités

Le respect des principes et objectifs énoncés conduit à concevoir une méthode de notation applicable à tous les programmes du socle de formation pour les épreuves 1, 2, 3 (danse, propulsion, technique).

Les épreuves n° 4 "improvisation" et n° 5 "ballet" ont des méthodes de notation autres et spécifiques.

a. Méthode : 2 notes et 2 jurys

La méthode de notation choisie permet de concilier une approche analytique et une approche globale de la discipline afin de renforcer les bases techniques attendues à chacun des niveaux, sans compromis.

- Note "fondamentale"

Elle permet d'évaluer de façon plus analytique des éléments attendus qui garantissent un niveau d'acquisition minimum pour valider une épreuve dans un niveau donné.

Le nombre de tâches fondamentales est donc réduit aux éléments incontournables à acquérir. *Ex : dans le parcours "acquisition" le déplacement en godille est posé comme un élément "incontournable", et dans ce même parcours la torpille envers reste un élément à "savoir faire" qui sera pris en compte dans la note globale.*

- Note "globale"

Elle rend possible la découverte et l'apprentissage de nouvelles "difficultés" ou de nouveaux "savoir-faire" techniques sans pour autant disposer d'une maîtrise totale de ces éléments.

b. Conséquences

Aussi, cette méthode permet aux juges de :

- se focaliser sur des points essentiels et d'être précis dans leur mission d'évaluateur : facilitation de la tâche, responsabilité partagée, sérénité, honnêteté. Ceci afin d'améliorer la qualité du jugement ;
- une ouverture de l'échelle de notes et une différenciation effective des prestations ;
- l'affichage immédiat des notes par le jury en direction du public et du secrétariat et un retour direct à la nageuse après la prestation.

4. Condition de validation de l'épreuve

a. Note "fondamentale"

3 juges composent le jury.

Chaque juge note chaque tâche définie comme "fondamentale" sur 10 points au dixième de points.

b. Note "globale"

3 juges composent le jury.

Chaque juge note l'épreuve dans sa totalité, sur 10 points au dixième de points en prenant en compte les critères FINA.

Exemple : pour les propulsions, les critères transversaux sont les suivants : précision des positions, hauteur, alignement extension du corps en surface, direction maîtrisée (trajectoire linéaire // mur), continuité de la propulsion (qualité - efficacité des propulsions).

c. Le classement général s'obtient par l'addition de la note "fondamentale" et de la note "globale". Ces deux notes ne peuvent se compenser.

d. Les 2 conditions doivent être remplies

Condition n° 1 : Obtenir le total de point exigé en note "fondamentale".

Condition n° 2 : Obtenir le total de point exigé en note "globale".

5. Composition des jurys d'épreuves de ces programmes de compétition

La réforme des diplômes fédéraux est engagée et doit permettre à terme de disposer d'un encadrement formé répondant au besoin des clubs à chacun des niveaux de pratique.

La mise en place de ces diplômes fédéraux va être progressive. Les éducateurs actuels peuvent demander un "positionnement", sorte de validation d'acquis et d'expérience, adaptée à leur expérience et niveau de compétence, auprès de leur Erfan.

Dans la continuité de l'ENF, les éducateurs pourront participer à la composition du jury pour les épreuves de compétition du socle.

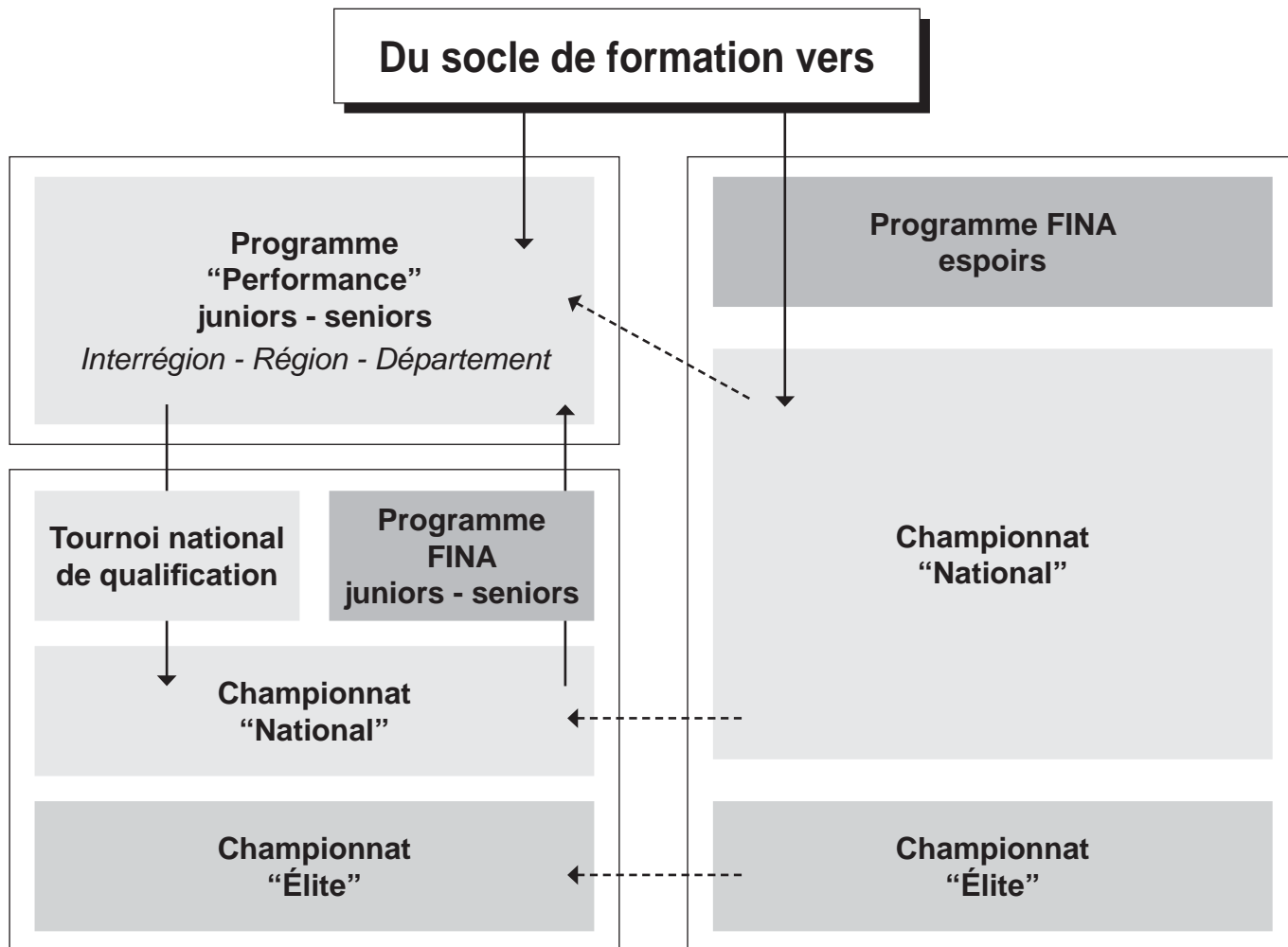
Les ateliers de juge pourront être composés de différentes façons :

- soit, seulement d'éducateurs titulaires d'un brevet fédéral ayant validé les pratiques d'officiels ;
- soit, seulement d'officiels ;
- soit, d'éducateurs titulaires d'un brevet fédéral et d'officiels.

Un minimum de 3 personnes par atelier de juge, appartenant à deux clubs différents.

La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels.

Présentation des programmes FINA et Performance



PROGRAMME FINA

1. Objectif

Ce programme s'adresse aux nageuses et aux clubs qui souhaitent et disposent des conditions pour évoluer vers le haut niveau. Les modes d'accès prennent en compte une expérience acquise dans le temps associée à un niveau de performance.

Il suit la réglementation internationale dans les contenus et le mode de calcul des résultats.

Il se décline en deux niveaux : "Élite" et "National"

En valorisant la performance des juniors à travers les contenus FINA de cette catégorie, il doit favoriser l'élévation du niveau français et éviter la surcharge de cette catégorie d'âge qui subit actuellement les répercussions d'une population senior très réduite.

Les modes de qualification d'une saison à l'autre privilégient la notion de projet du club et de la nageuse et facilitent l'organisation anticipée des moyens de préparation et leur reconduction dans la durée.

Le résultat sera donc représentatif de l'adaptation à une charge et un contenu identique au niveau international.

Les conditions proposées pour le niveau "Élite" permettent une plus grande initiative dans les modes et les étapes de préparation. Il répond aux objectifs choisis par le club, de la nageuse et à l'impératif de rapprocher le meilleur niveau "junior" du niveau de concurrence internationale.

Le niveau "National" ouvre un terrain de confrontation sur l'ensemble du territoire propice à la dynamique de performance et au développement de modes de préparation plus pertinents et efficaces. Il est au carrefour de l'attraction qu'il représente pour le niveau Interrégional et de celle représentée par le niveau "Élite".

2. Caractéristiques

Deux niveaux identifiés dans chaque catégorie : "Élite" et "National".

Deux rendez-vous majeurs dans la saison : un hiver et un été qualificatif pour la saison suivante.

3. Accès

Pour 2008-2009

Les nageuses engagées dans les ballets de clubs qualifiés à l'issue de la saison 2007-2008 (cf. tableau de positionnement 2008-2009).

Pour 2009-2010

- Programme FINA espoir : pour chaque nageuse, validation préalable de formation à 14 ans (au plus tard la saison précédente) ou nageuses classées dans le Championnat de France espoir National 2008.
- Programme FINA junior, senior : pour chaque nageuse, validation préalable du cycle 2 du socle de formation suivi d'une saison dans le programme FINA espoir ou dans le programme.

PROGRAMME PERFORMANCE

1. Objectifs

Ce programme doit permettre l'évolution et l'épanouissement des nageuses à travers la poursuite de la pratique compétitive qui contribue à augmenter les compétences de la nageuse et de son encadrement.

Il garantit un niveau et une progression maximum des nageuses de catégorie junior et permet à celles de catégorie senior moins nombreuses actuellement de continuer à progresser.

Les contenus proposés dans ce programme doivent favoriser la qualité de la performance et répondre aux attentes et conditions de pratique diversifiées des clubs et d'une population importante de nageuses juniors/ seniors.

Le club qui s'engage sur la saison doit trouver les conditions de mettre en œuvre un projet sportif cohérent qui le valorise et respecte le sens de la pratique de ses acteurs, nageuses, entraîneurs, dirigeants...

La transformation des compétences et des performances est l'objectif majeur de ce programme. Il est donc possible de proposer une charge globale de compétition, qui permet à la nageuse de se confronter et de s'adapter à des contraintes de plus en plus élevées.

2. Caractéristiques

a. Des étapes préparatoires

Ce programme valorise et reconnaît l'engagement vers la réalisation d'un objectif et la performance à tous les échelons.

Des étapes préparatoires sont organisées et initiées par le département et/ou les régions et/ou l'interrégion pour préparer une population identifiée dans un territoire donné. Ces étapes ne devraient pas être qualificatives. Toutefois, le suivi d'un ensemble de rencontres préparatoires peut faire l'objet d'un classement et d'une reconnaissance d'un niveau.

Elles respectent les particularités des conditions de pratique et du contexte régional et permettent de s'évaluer régulièrement sur des contenus ciblés. Les modalités d'organisation des (la) compétitions peuvent être plus variées que dans la réglementation FINA. Des modalités originales peuvent enrichir et dynamiser certains aspects de la performance (tournoi de figures imposées, épreuves auto-évaluées, match d'improvisation...).

Cet espace d'initiatives offre la possibilité d'une adéquation plus grande entre les objectifs des clubs et nageuses et les niveaux d'organisation.

b. Deux événements majeurs

Deux événements majeurs organisés par la Fédération constituent les balises fortes : les Journées techniques d'hiver et les Championnats interrégionaux d'été N3. La possibilité est ouverte de croiser une population de niveau national et interrégionale sur les Journées techniques d'hiver.

Les performances les plus compétitives sur les Championnats interrégionaux donnent accès au Tournoi National de Qualification. Ce rendez-vous de fin de saison constitue la porte d'accès unique au programme FINA national junior-senior la saison suivante.

3. Accès

Il est accessible à une population importante de nageuses ayant 15 ans et plus, confrontées à des conditions de pratiques variables et ayant réussi soit le programme "Formation", soit le programme "Développement".

Il est également accessible aux nageuses issues du programme FINA espoirs ou FINA juniors / seniors la saison précédente.

Règles communes aux programmes FINA et Performance

Pour toute compétition nationale (ou qualificative pour le niveau national) la Commission Fédérale sur proposition de la Direction Technique Nationale est seule habilitée à statuer sur tout cas particulier qui ne rentrerait pas dans les dispositions réglementaires.

I. CATÉGORIES D'ÂGES

Les catégories d'âges sont ainsi définies :

- espoir : 12-15 ans (1994-1995-1996-1997) ;
- junior : 15-18 ans (1991-1992-1993-1994) ;
- senior : 19 ans et plus (1990 et avant) ;
- toutes catégories : 15 ans et plus.

II. ENGAGEMENTS

- 1. Pour toutes les compétitions relevant de la Fédération Française de Natation**, les engagements se font en ligne sur Extranat. Ils désignent les noms et prénoms des nageuses (solistes, duettistes et équipières) et des remplaçantes, les noms et prénoms des officiels.
- 2. Aucune modification** ne peut être effectuée à l'issue de la date butoir des engagements en ligne.
- 3. L'engagement en ligne** n'est opérationnel que pour les nageurs(ses) qui sont effectivement licenciés(ées) à la Fédération Française de Natation pour la saison en cours.
- 4. Le comité organisateur** de la compétition ou la Fédération Française de Natation pour les compétitions nationales vérifie l'exactitude des engagements et la qualification des ballets.
- 5. Les engagements se font en deux temps**
 - a. Premier temps**

Engagement préliminaire sur fiche récapitulative d'engagement (téléchargement sur site fédéral).

Les clubs doivent faire acte de candidature à la Fédération Française de Natation pour confirmer la participation de leurs ballets qualifiés dans les épreuves de solo, de duo, et d'équipe, aux compétitions d'hiver et d'été (avec copie au comité régional dont ils dépendent).

Les candidatures pour les solos doivent parvenir au siège de la FFN avant le 15 octobre 2008 (avec copie au comité régional dont ils dépendent).
 - b. Deuxième temps**

Engagement définitif.

Les engagements définitifs se font en ligne sur ExtraNat et dans les temps impartis selon le tableau d'engagement (cf. annexe n° 1).

Les engagements seront validés après règlement des frais auprès de la FFN dans une période de 6 jours après la date limite d'engagement.
- 6. Les dates limites d'engagement** sont définies pour chaque compétition par l'organisme responsable de la compétition (FFN, comité régional). Les clubs dont les engagements ne seront pas saisis à la date limite seront considérés comme étant forfaits (voir tableau des dates limites d'engagement pour les compétitions, cf. annexe n° 1).

III. CONDITIONS D'ENGAGEMENT

- 1. Chaque nageuse** n'est engagée que dans sa catégorie d'âge.
- 2. Une nageuse ne peut être engagée qu'une seule fois** dans une épreuve donnée quel que soit le niveau de programme où elle est qualifiée : FINA Élite ou FINA National ou Performance.
- 3. Pour chaque saison**, les nageuses sont identifiées dans un niveau donné qui correspond à leur engagement dans les épreuves pour lesquelles elles sont qualifiées au niveau le plus élevé. Cette appartenance donne accès prioritairement au programme correspondant.

NATATION SYNCHRONISÉE

4. **Quel que soit son niveau**, une nageuse de catégorie junior doit être obligatoirement engagée dans une épreuve spécifique de sa catégorie.

5. **L'engagement en solo** est nominatif et sans remplaçante.

6. **Les DOM TOM** sont rattachés à l'interrégion de l'Ile-de-France pour les compétitions de ce niveau et les compétitions ouvrant accès au Tournoi National de Qualification. En accord avec les règlements des interrégions, leur engagement dans des épreuves de préparation mis en place sur le continent leur est ouvert.

7. **Dans le cadre des compétitions nationales**, des épreuves de présélections ou de sélections nationales peuvent être incluses. Les règlements et les conditions d'accès en seront définis par la Direction Technique Nationale.

IV. LES MODALITÉS DE QUALIFICATION

La qualification aux différents niveaux de programmes et championnats s'acquiert sur les classements hors "étrangères" de la saison en cours pour la saison suivante.

L'accès au Tournoi National de Qualification dépend des résultats de la saison en cours.

La qualification en duo et équipe est acquise au titre du club.

La qualification nominative des solistes espoirs, juniors et seniors fait l'objet d'un dispositif particulier.

V. FORFAITS ET PÉNALITÉS

1. **Après étude des engagements préliminaires** par la Fédération Française de Natation, le non-engagement de ballet qualifié dans le programme FINA Élite pourra donner lieu à la qualification du ballet lui succédant dans le classement.

2. **Si un ballet déclare forfait** après l'engagement préliminaire pour une raison non médicale, une amende sera appliquée (cf. Règlement financier).

3. **Si un ballet de niveau Élite déclare forfait**, il sera relégué en National la saison suivante.

4. **Si un ballet de niveau National déclare forfait**, il sera relégué en programme Performance la saison suivante.

5. **Au cours de la compétition, la règle FINA SS 13.1/SS 13.2 est appliquée.** Si un ballet n'est pas en mesure de nager la finale avec son effectif complet pour quelque raison que ce soit, il ne sera pas classé dans la finale. Cependant, il sera le premier ballet classé après les finalistes.

VI. ÉPREUVES

Sauf spécification contraire figurant dans les présents documents, la réglementation applicable aux épreuves des programmes FINA et Performance est celle de la FINA.

VII. OFFICIELS

1. **La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels.**

Pour les compétitions FINA comportant des figures imposées, les clubs engageant une équipe ou plus devront engager un officiel A (à jour de son recyclage) ou A en examen. Dans le cas contraire, une amende à régler sur place sera appliquée (voir règlements financiers).

2. **Un jury d'appel** sera constitué pour chaque compétition régionale, interrégionale, nationale. Lors des compétitions nationales, le délégué du Président de la FFN désigne le jury d'appel et en assure la présidence.

VIII. RÉSULTATS

À l'issue des compétitions gérées avec MYffn, les résultats sont exportés sur ExtraNat par l'organisateur, vérifiés par le comité organisateur ou la Fédération Française de Natation et diffusés après validation. Ils sont alors accessibles aux clubs sur ExtraNat.

Les résultats des autres compétitions seront envoyés au siège de la Fédération Française de Natation par les comités régionaux concernés.

Règlementation du programme FINA

Le programme FINA s'adresse aux nageuses suivantes

- Pour 2008-2009

Les nageuses engagées dans les ballets de clubs qualifiés à l'issue de la saison 2007-2008 (cf. tableau de positionnement 2008-2009).

- Pour 2009-2010

- Programme FINA espoir : pour chaque nageuse, validation préalable de formation à 14 ans (au plus tard la saison précédente) ou nageuses classées dans le Championnat de France espoir National 2008.

- Programme FINA junior, senior : pour chaque nageuse, validation préalable du cycle 2 du socle de formation suivi d'une saison dans le programme FINA espoir ou dans le programme Performance.

I. LES COMPÉTITIONS DU PROGRAMME FINA

Pour chaque catégorie d'âge : les compétitions du programme FINA se déclinent sur deux niveaux : "National" et "Élite" Pour chaque niveau, le programme FINA comprend une compétition Hivernale, non obligatoire, et un Championnat de France d'été qualificatif.

Hiver

1. Des Journées techniques d'hiver niveau "National".
 - a. Comprenant les catégories : senior, junior, espoir.
 - b. Cette compétition est organisée par l'interrégion. (cf. fiches n° 2 et n° 6)
2. Des Championnats de France d'hiver toutes catégories "Élite"
 - a. Comprenant les catégories : senior, junior, espoir.
 - b. Cette compétition est organisée par la FFN.

() Les Journées techniques d'hiver constituent le seul rendez-vous où les nageuses du niveau "National" de catégories junior et senior les nageuses du programme Performance nagent ensemble dans l'interrégion.*

Les nageuses du programme FINA espoir, niveau "National", participent également à cette compétition dans les épreuves de leur catégorie.

Été

3. Les Championnats de France d'été toutes catégories** "National" comprenant
 - a. Le Championnat de France d'été toutes catégories "National".
 - b. Le Championnat de France d'été senior "National".
 - c. Le Championnat de France d'été junior "National".
4. Les Championnats de France d'été toutes catégories** "Élite" comprenant
 - a. Le Championnat de France d'été toutes catégories "Élite".
 - b. Le Championnat de France d'été senior "Élite".
 - c. Le Championnat de France d'été junior "Élite".
5. Un Championnat de France d'été espoir "National"
6. Un Championnat de France d'été espoir "Élite"

*(**) Les épreuves des Championnats d'été junior, senior, et toutes catégories, sont rassemblées pour chaque niveau "Élite" et "National" sur un seul "événement" dénommé "Championnats de France toutes catégories", respectivement "Élite" et "National" qui concernent les nageuses de catégories junior et senior. Tous les Championnats de France sont organisés par la FFN.*

II. AUTRES COMPÉTITIONS

Des compétitions autres, sont autorisées et peuvent être organisées sur une initiative locale, régionale, interrégionale ou même privée (meeting, rencontre interclubs, rencontres interpôles, compétitions préparatoires) afin de s'adapter aux besoins de préparation spécifique des nageuses et clubs de ce niveau de compétition.

Les initiatives départementales, régionales et interrégionales feront l'objet d'un règlement validé par les instances responsables de ces niveaux (comités départemental et régional, conseil de l'interrégional ...). L'ouverture aux autres régions ou niveau est possible et spécifié dans le règlement. Selon les cas, des classements différenciés sont préconisés.

Les initiatives privées ou initiées par un club feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission Fédérale avec copie au comité régional au minimum trois mois avant la date de l'événement. Cette demande devra être accompagnée d'un complément d'informations (cf. annexe n° 5 : date prévisionnelle, contenu, règlement, public visé, composition des jurys, déroulement des épreuves).

III. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT

1. Une nageuse est engagée dans les épreuves de sa catégorie d'âge exclusivement exception faite d'une nageuse âgée de 15 ans qui peut choisir l'une ou l'autre catégorie dans une épreuve donnée.
2. Selon sa qualification dans des épreuves différentes, une nageuse peut être engagée sur les deux niveaux : "Élite" et "National".
3. La participation en solo et duo techniques seniors est obligatoire pour l'engagement respectif dans les épreuves de ballet en solo et duo seniors.
4. Pour chaque catégorie d'âge, un club peut présenter plus d'une équipe dans le même programme. Dans ce cas, tout engagement d'une équipe supplémentaire nécessite que :
 - pour 2 équipes, une soit nagée à 8 ;
 - pour 3 équipes, deux soient nagées à 8 etc.
 La règle est applicable dans chaque épreuve : équipe libre d'une part et combiné libre d'autre part.

IV. DESCRIPTION DES FICHES "COMPÉTITION"

Dans chaque fiche "compétition", les informations suivantes sont explicitées :

- condition d'accès ;
- contenu des épreuves ;
- organisation des épreuves ;
- déclinaison des épreuves et par catégorie d'âge avec les conditions d'engagement et de participation ;
- calcul des résultats ;
- classements et récompenses.

FICHE COMPÉTITION N° 1 • PROGRAMME FINA

Championnats hiver Élite : espoir / junior / senior

Cette compétition est accessible aux nageuses du programme FINA Élite sous conditions et aux solistes retenues pour se qualifier aux Championnats de France d'été.

I. CONTENU DES ÉPREUVES

ÉLITE					
	Seniors		Juniors		Espoirs
Épreuves	Épreuve technique (*)		Ballet libre	Épreuve technique	Épreuve technique
Nageuses concernées	Solistes engagées	Nageuses seniors de niveau Élite	Solistes engagées	Nageuses juniors de niveau Élite	Nageuses espoirs de niveau Élite
Éliminatoires	Solo technique	Éléments techniques (cf. annexe 2)	Solo en partie (cf. annexe 2)	Figures imposées	Figures imposées
Finales	Solo technique		Solo en partie		

(*) Les nageuses seniors peuvent nager les deux épreuves, solo technique et éléments techniques.

II. ORGANISATION DES ÉPREUVES

Cette compétition comporte 7 événements.

Le solo technique (senior) comporte des éliminatoires et une finale.

Les éléments techniques (senior) sont nagés individuellement selon l'ordre de passage obtenu par tirage au sort intégral.

- Solo libre - partie (junior) comporte des éliminatoires et une finale.
- Les figures imposées (junior).
- Les figures imposées (espoir).

III. CHAMPIONNAT HIVER ÉLITE / SENIOR

En senior, l'engagement dans les deux épreuves, solo technique et éléments techniques, est possible.

1. Solo technique

a. Engagement et qualification

L'engagement dans cette épreuve est ouvert :

- aux nageuses déjà qualifiées en Élite à l'issue des Championnats de France seniors N1 2008.
- et obligatoire pour :

- les nageuses retenues pour participer à cette compétition selon le dispositif d'accès en solo.

b. Dispositif d'accès

Engagement préliminaire

Les nageuses classées dans les championnats de France juniors et seniors N1 2008 doivent s'engager avant la date limite (cf. tableau d'engagement annexe n° 1).

Examen des engagements préliminaires permettra de définir :

- les nageuses retenues pour participer aux Championnats de France d'hiver Élite sur l'épreuve qualificative de solo technique après étude des résultats des Championnats de France N1 juniors et seniors 2008 ;
- les nageuses non retenues évolueront en programme Performance.

Principe pour 2009-2010

L'examen des engagements préliminaires se fera sur l'étude des résultats des Championnats de France d'été junior et senior, National et Élite de la saison précédente.

À l'issue des Championnats de France d'hiver Élite, le classement en solo technique déterminera les solistes qualifiées pour le Championnat de France d'été senior National et les solistes qualifiées pour le Championnat de France d'été senior Élite.

c. Conditions de participation

Toutes les solistes seniors retenues après l'examen des engagements préliminaires nagent les éliminatoires.

Les 12 premières solistes des éliminatoires participent à la finale.

Pour les solistes déjà qualifiées en Élite, l'engagement dans cette compétition n'est pas obligatoire et leur participation ne remet pas en jeu leur qualification.

2. Éléments techniques

a. Engagement et qualification

Cette épreuve est accessible aux :

- nageuses des ballets de club qualifiés pour les Championnats de France d'été senior Élite (8 duos, 8 équipes "combiné") ;
- solistes seniors engagées ;
- nageuses seniors de la saison en cours parmi les 20 premières du Championnat de France N1 junior 2008.

IV. LE CHAMPIONNAT HIVER ÉLITE / JUNIOR

1. Solo libre (partie)

a. Engagement et qualification

L'engagement dans cette épreuve est ouvert :

- aux nageuses déjà qualifiées en Élite à l'issue des Championnats de France minimes ou juniors N1 2008.
- et obligatoire pour :

- les nageuses retenues pour participer à cette compétition selon le dispositif d'accès en solo.

b. Dispositif d'accès

Engagement préliminaire

Les nageuses classées dans les championnats de France minimes ou juniors N1 2008 doivent s'engager avant la date limite (cf. tableau d'engagement annexe n° 1).

Examen des engagements préliminaires permettra de définir :

- les nageuses retenues pour participer aux Championnats de France d'Hiver Élite sur l'épreuve qualificative de solo libre après étude des résultats des Championnats de France N1 juniors et minimes 2008 ;
- les nageuses non retenues évolueront en programme Performance.

c. Principe pour 2009-2010

L'examen des engagements préliminaires se fera sur l'étude des résultats du Championnat de France d'été junior, National et Élite, et du Championnat de France d'été Élite espoir de la saison précédente.

NATATION SYNCHRONISÉE

À l'issue du Championnat de France d'hiver Élite le classement en solo déterminera les solistes qualifiées pour le Championnat de France d'été junior National et les solistes qualifiées pour le Championnat de France d'été junior Élite.

d. Conditions de participation

Toutes les solistes juniors retenues nagent les éliminatoires.

Les 12 premières solistes des éliminatoires participent à la finale.

Pour les solistes déjà qualifiées en Élite, l'engagement dans cette compétition n'est pas obligatoire et leur participation ne remet pas en jeu leur qualification.

2. Figures imposées (junior)

a. Engagement et qualification

L'engagement dans cette épreuve est ouvert :

- aux solistes retenues pour participer à cette compétition au titre de la qualification en solo junior.
- aux nageuses juniors parmi :
 - les 50 premières nageuses au classement des figures imposées des Championnats de France N1 juniors 2008 nées en 1991, 1992, 1993, 1994.

Pour les nageuses nées en 1993, 1994 : avoir été classées dans les 15 premières des figures imposées aux Championnats de France N1 minimes 2008.

V. LE CHAMPIONNAT HIVER ÉLITE / ESPOIR

1. Figures Imposées

a. Engagement et qualification

Les solistes finalistes des Championnats de France minimes N1 2008.

Les nageuses espoirs parmi les 60 premières nageuses au classement des figures imposées du Championnat de France N1 minimes 2008 nées en 1994, 1995, 1996.

VI. CALCUL DES RÉSULTATS

ÉLITE					
	Seniors		Juniors		Espoirs
Épreuves	Épreuve technique		Épreuve technique	Ballet libre	Épreuve technique
Nageuses concernées	Solistes engagées	Nageuses seniors de niveau Élite	Nageuses juniors de niveau Élite	Solistes engagées	Nageuses espoirs de niveau Élite
Éliminatoires	Solo technique	Éléments techniques (cf. annexe 2)	Figures imposées	Solo en partie	Figures imposées
Accès à la finale	100 % solo technique			50 % solo libre + 50 % figures imposées	
Finale	Solo technique			Solo en partie	
Classement	100 % solo technique	100 % éléments techniques	100 % figures imposées (les 4)	100 % solo libre	100 % figures imposées (les 4)
Accès à (pour la saison en cours)	Solo Chpt été FINA senior "National" ou "Élite"		Pré-sélection équipe de France selon modalités de sélection	Solo Chpt été FINA junior "National" ou "Élite"	Pré-sélection équipe de France selon modalités de sélection
Résultats	<i>100 % solo technique</i>		100 % figures imposées (les 4)	<i>50 % solo libre + 50 % figures imposées</i>	100 % figures imposées (les 4)

En gras-italique : résultats de référence pour l'accès en FINA pour la saison en cours.

VII. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Comme spécifié dans le tableau ci-dessus, des classements "Élite" sont établis en :

a. Senior

Solo technique : 100 % ballet.

Éléments techniques : 100 % (coefficient 1 pour chaque élément).

b. Junior

Solo libre :

- classement des éliminatoires : 50 % ballet + 50 % figures imposées.

- classement de la finale: 100 % ballet.

Figures imposées :

- classement des éliminatoires : 100 % (4 figures).

Espoir

Figures imposées :

- classement des éliminatoires : 100 % (4 figures).

Un podium est organisé et un titre de Championne de France hiver "Élite" est attribué en :

- espoir : figures imposées ;

- junior : figures imposées, solo libre ;

- senior : éléments techniques, solo technique.

VIII. QUALIFICATION SOLO POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ TOUTES CATÉGORIES DE LA SAISON EN COURS

1. Solo junior

En dehors du podium N1 junior 2008 et de la championne de France minime 2008 (née en 1994 ou 1993) déjà qualifiés en Élite, le classement de cette compétition définira la répartition des solos complémentaires dans les Championnats de France d'été junior National ou Élite.

Les solistes non qualifiées pour le programme FINA pourront s'engager dans le programme Performance.

Le classement de la finale (50 % ballet libre de la finale + 50 % figures imposées) détermine l'effectif complémentaire qualifié pour le Championnat de France d'été junior Élite.

La suite du classement de la Finale (50 % ballet libre de la finale + 50 % figures imposées) et le classement des éliminatoires (50 % ballet libre des éliminatoires + 50 % figures imposées) déterminent l'effectif complémentaire qualifié pour le Championnat de France d'été junior National.

2. Solo senior

En dehors du podium N1 senior 2008 déjà qualifié en Élite, le classement de cette compétition définira la répartition des solos complémentaires dans les Championnats de France d'été senior National ou Élite.

Les solistes non qualifiées pour le programme FINA pourront s'engager dans le programme Performance.

Le classement de la finale (100 % ballet libre) détermine l'effectif complémentaire qualifié pour le Championnat de France d'été senior Élite.

La suite du classement de la finale et le classement des éliminatoires déterminent l'effectif complémentaire qualifié pour le Championnat de France d'été senior National.

FICHE COMPÉTITION N° 2 - PROGRAMME FINA ESPOIR

Journées techniques d'hiver - Espoirs niveau "National"

Cette compétition organisée par l'interrégion réunit les catégories seniors, juniors et espoirs.

ESPOIRS / NATIONAL	
Épreuves	Épreuve technique
Nageuses concernées	Nageuses de niveau "National"
	Figures imposées
Résultats	100 % FI

NATATION SYNCHRONISÉE

I. CONTENU

Les 2 figures obligatoires et un groupe optionnel.

II. ENGAGEMENT ET QUALIFICATION

Cette épreuve est accessible aux nageuses de catégorie "espoir" du programme FINA non retenues pour le Championnat de France hiver Élite.

III. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées en fonction du classement des figures imposées. Préconisation : différencier le classement selon les années d'âge.

FICHE COMPÉTITION N° 3 - PROGRAMME FINA

Championnat de France d'été espoir "National"

I. CONTENU DES ÉPREUVES

Épreuves	ESPOIRS / NATIONAL		
	Ballet libre*		Épreuve technique
Éliminatoires	Duo	Équipe	Figures imposées
Finales	Duo	Équipe	

(*) L'épreuve de solo se nage uniquement sur le Championnat espoir "Élite" pour toutes les solistes de niveau "National" et "Élite".

II. ORGANISATION DES ÉPREUVES

Cette compétition comporte 5 événements.

- **Duo libre**
Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale.
- **Équipe libre**
Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale.
- **Figures imposées**
Les figures imposées sont nagées sur 4 ateliers (sous réserve d'un effectif de juges suffisants).

III. LES CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ ESPOIRS "NATIONAL"

1. Duo libre

a. Engagement et qualification

Cette épreuve est accessible aux duos de club qualifiés (cf. tableau de positionnement 2008-2009).
Le classement à l'issue de la finale déterminera la qualification pour le niveau "Élite" ou "National" de la saison suivante.

Un club peut engager plus de deux duos en programme FINA (niveau "Élite" et "National") s'il engage une équipe.

2. Équipe libre

a. Engagement et qualification

Cette épreuve est accessible aux équipes de club qualifiées avec un effectif minimum de 6 nageuses (cf. tableau de positionnement 2008-2009).

Le classement à l'issue des finales déterminera la qualification pour le niveau "Élite" ou "National" de la saison suivante.

NATATION SYNCHRONISÉE

IV. CALCUL DES RÉSULTATS

ESPOIRS / NATIONAL			
Épreuves	Ballet libre		Épreuve technique
Éliminatoires	Duo	Équipe	Figures imposées
	50 % figures imposées 50 % ballet	50 % figures imposées 50 % ballet	100 %
Finales	<i>Duo</i>	<i>Équipe</i>	
	<i>50 % figures imposées 50 % ballet</i>	<i>50 % figures imposées 50 % ballet</i>	

En gras-italique : résultats de référence pour le positionnement en FINA Élite et National la saison suivante.

V. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Comme spécifié dans le tableau ci-dessus, des classements "National" sont établis, un podium est organisé et un titre de championne de France espoir "National" est respectivement attribué en : figures imposées, duo libre, équipe libre.

Une récompense pourra être remise pour le classement figures imposées par année d'âge.

FICHE COMPÉTITION N° 4 - PROGRAMME FINA

Championnat de France d'été espoir "Élite"

I. CONTENU DES ÉPREUVES

ESPOIRS / ÉLITE				
Épreuves	Ballet Libre			Épreuve technique
Éliminatoires	Solo*	Duo	Équipe	Figures imposées
Finales	Solo*	Duo	Équipe	

(*) L'épreuve de solo se nage uniquement sur le Championnat espoir "Élite" pour toutes les solistes de niveau "National" et "Élite" (cf. le Championnat espoir "Élite").

II. ORGANISATION DES ÉPREUVES

Cette compétition comporte 7 événements.

- Solo libre

Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale.

- Duo libre

Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale.

L'ordre de passage de la finale duo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de 4.

- Équipe libre

Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale. L'ordre de passage de la finale équipe libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de 4.

- Figures imposées

Les figures imposées sont nagées sur 2 ou 4 ateliers (sous réserve d'un effectif suffisant de juges).

III. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉTÉ ESPOIR "ÉLITE"

1. Solo libre

a. Engagement et qualification

Le solo espoir se nage sur un niveau **UNIQUE** lors des Championnats d'été espoir Élite.

Cette épreuve est accessible aux nageuses répondant aux conditions d'accès ci-après.

b. Principe d'accès direct à l'épreuve de solo

L'engagement direct est ouvert :

- aux 8 premières solistes reconnues de niveau "Élite" à l'issue du Championnat de France d'été N1 minimes 2008 ;
- aux nageuses ayant participé aux Championnats de France N1 minimes 2008 et dont les clubs répondent aux conditions ci-dessous :
 - Possibilité d'engager **DEUX solos** si le club est :
 - Podium du Championnat de France d'été Élite en équipe ;
 - Podium du Championnat de France d'été Élite en duo ;
 - Possibilité d'engager **UN solo** si le club est :
 - classé de 4 à 8 dans le Championnat de France d'été Élite en équipe ;
 - classé de 4 à 8 dans le Championnat de France d'été Élite en duo.

Si un club remplit plusieurs des conditions ci-dessus, une seule sera prise en compte.

Les solistes finalistes reconnues de niveau Élite aux N1 minimes 2008 sont comprises dans ce quota de club.

Les clubs pré-engagent nominativement les nageuses répondant aux conditions ci-dessus énoncées pour vérification et acceptation.

c. Épreuve qualificative

Les engagements préliminaires en dehors de ces conditions sont autorisés.

Un maximum de 30 solos est souhaitable dans le Championnat FINA espoir.

En conséquence, si avec le recueil des autres candidatures, l'effectif est nettement supérieur à 30, une épreuve qualificative pourra être organisée avant le Championnat de France d'été Élite pour définir les solistes qualifiées.

Une circulaire pour l'organisation de cette épreuve sera alors éditée par la commission fédérale.

2. Duo libre

a. Engagement et qualification

Cette épreuve est accessible aux duos de club qualifiés (cf. tableau de positionnement 2008-2009).

Le classement à l'issue des finales déterminera la qualification pour le niveau "Élite" ou "National" de la saison suivante.

b. Principe pour la saison 2009-2010

Les 8 duos engagés en Élite seront :

- maintenus : les 6 premiers ballets du Championnat de France d'été espoir Élite 2009 ;
- qualifiés : les 2 premiers ballets du Championnat de France d'été espoir National 2009.

3. Équipe libre

a. Engagement et qualification

Cette épreuve est accessible aux équipes de clubs qualifiés avec un effectif de 8 nageuses minimum (cf. tableau de positionnement 2008-2009).

Le classement à l'issue des finales déterminera la qualification pour le niveau "Élite" ou "National" de la saison suivante.

b. Principe pour la saison 2009-2010

Les 8 équipes libres engagées en Élite seront :

- maintenus : les 6 premiers ballets du Championnat de France d'été espoir Élite 2009 ;
- qualifiés : les 2 premiers ballets du Championnat de France d'été espoir National 2009.

IV. CALCUL DES RÉSULTATS

ESPOIRS / ÉLITE				
Épreuves	Ballets libres			Épreuve technique
Éliminatoires	Solo	Duo	Équipe	Figures imposées
	50 % figures imposées 50 % ballet	50 % figures imposées 50 % ballet	50 % figures imposées 50 % ballet	100 %
Finales	Solo	<i>Duo</i>	<i>Équipe</i>	
	50 % figures imposées 50 % ballet	<i>50 % figures imposées 50 % ballet</i>	<i>50 % figures imposées 50 % ballet</i>	

En gras-italique : résultats de référence pour le positionnement en FINA Élite et National la saison suivante.

V. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Comme spécifié dans le tableau ci-dessus, des classements “Élite” sont établis, un podium est organisé et un titre de champion de France espoir “Élite” est respectivement attribué en : figures imposées, solo libre, duo libre, équipe libre.

Les 8 premiers solos sont reconnus de niveau Élite.

Des classements séparés pourront être établis en figures imposées par année d’âge.

FICHE COMPÉTITION N° 5 - PROGRAMME FINA

Championnats de France d’été toutes catégories “National”

I. CONTENU DES ÉPREUVES

NATIONAL						
	Toutes catégories	Seniors		Juniors		
Épreuves	Ballet libre	Épreuve technique	Ballet libre	Ballet libre		Épreuve technique
Éliminatoires		Solo - Duo	Solo - Duo	Solo - Duo	Équipe	Figures imposées FINA
Finales	Combiné		Solo - Duo	Solo - Duo	Équipe	

II. ORGANISATION DES ÉPREUVES

Cette compétition comporte 12 événements.

- **Combiné libre (Toutes Catégories)**

Cette épreuve est nagée en finale directe uniquement.

- **Duo technique (senior)**

Cette épreuve est nagée une seule fois.

- **Solo technique (senior)**

Cette épreuve est nagée une seule fois.

- **Solo libre (senior)**

Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale commune aux catégories junior et senior.

Les 6 premiers solos seniors au classement des éliminatoires (solo libre + solo technique) participent à la finale solo libre (junior-senior).

- **Solo libre (junior)**

Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale commune aux catégories junior et senior.

Les 6 premiers solos juniors au classement des éliminatoires (solo libre + figures imposées) participent à la finale solo libre (junior-senior).

- **Finale solo libre (junior-senior)**

L’ordre de passage des 12 finalistes (solos finalistes juniors et solos finalistes seniors) fait l’objet d’un tirage au sort intégral.

- **Duo libre (senior)**

Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale commune aux catégories junior et senior.

Les 6 premiers duos seniors au classement des éliminatoires (duo libre + duo technique) participent à la finale duo libre (junior-senior).

- **Duo libre (junior)**

Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale commune aux catégories junior et senior.

Les 6 premiers duos juniors au classement des éliminatoires (duo libre + figures imposées) participent à la finale duo libre (junior-senior).

- **Finale duo libre (junior-senior)**

L’ordre de passage des 12 finalistes (duos finalistes juniors et duos finalistes seniors) fait l’objet d’un tirage au sort intégral.

- **Équipe libre (junior)**

Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale.

NATATION SYNCHRONISÉE

- Figures imposées (junior)

Les figures imposées sont nagées sur 4 ateliers (2 ateliers si l'effectif de juges est insuffisant).

III. CHAMPIONNAT SENIOR NATIONAL

1. Solo libre

a. Engagement et qualification

L'engagement en solo implique la participation aux épreuves du solo technique et du solo libre.

L'engagement en solo est ouvert aux solistes qualifiées à l'issue du Championnat hiver Élite de la saison 2008-2009.

b. Principe pour la saison 2009-2010

L'engagement en solo sera ouvert :

- aux 3 premières solistes du Tournoi National de Qualification de la saison précédente et ayant confirmé leur engagement avant la date limite (cf. tableau d'engagement annexe n° 1).
- aux solistes qualifiées à l'issue du Championnat hiver Élite de la saison en cours.

2. Duo libre

a. Engagement et qualification

L'engagement est ouvert aux duos de club qualifiés (cf. tableau de positionnement 2008-2009).

Le classement à l'issue des finales déterminera la qualification pour le niveau Élite ou National de la saison suivante.

Le classement à l'issue des éliminatoires déterminera la qualification pour le niveau National de la saison suivante.

b. Principe pour la saison 2009-2010

Les 16 duos engagés en National seront :

Les relégués du Championnat de France d'été senior Élite 2009 :

- les 2 derniers duos du Championnat de France d'été senior Élite (*).
- les 2 derniers duos finalistes seniors s'ils sont classés 11 et 12 de la finale toutes catégories des Championnats de France d'été Élite(*).

Maintenus : les 11 duos classés de 3 à 13 au Championnat de France d'été senior national 2009 (*).

Qualifiés : les 3 premiers duos seniors finalistes du Tournoi National de Qualification 2009.

() Le maintien ou la qualification dans le Championnat Élite senior est conditionné au classement de la finale toutes catégories. Si plus de deux duos sont relégués en "National", le nombre des duos relégués en programme Performance augmentera également afin de conserver un effectif stable de 16 duos aux Championnats de France d'été senior National.*

IV. CHAMPIONNAT JUNIOR NATIONAL

1. Solo libre

a. Engagement et qualification

L'engagement en solo junior est ouvert aux solistes qualifiées à l'issue du Championnat hiver Élite de la saison en cours, 2008-2009.

b. Principe pour la saison 2009-2010

L'engagement en solo junior sera ouvert :

- aux 3 premières solistes de la Tournoi National de Qualification de la saison précédente et ayant confirmé leur engagement avant la date limite (cf. tableau d'engagement annexe n° 1) ;
- aux solistes qualifiées à l'issue du Championnat hiver Élite de la saison en cours.

2. Duo libre

a. Engagement et qualification

L'engagement est ouvert aux ballets de club qualifiés (cf. tableau de positionnement 2008-2009).

Le classement à l'issue des finales déterminera la qualification pour le niveau Élite ou National de la saison suivante.

Le classement à l'issue des éliminatoires déterminera la qualification pour le niveau National ou Performance de la saison suivante.

b. Principe pour la saison 2009-2010

Les 16 duos engagés en national seront :

- les 2 derniers ballets relégués du Championnat de France d'été junior Élite 2009 ;
- maintenus : les 11 ballets classés de 3 à 13 au Championnat de France d'été junior national 2009 ;
- qualifiés : les 3 premiers ballets finalistes du Tournoi National de Qualification 2009.

3. Équipe libre

a. Engagement et qualification

L'engagement est ouvert aux ballets de club qualifiés avec un effectif de 6 nageuses au minimum (cf. tableau de positionnement 2008-2009).

Le classement à l'issue des finales déterminera la qualification pour le niveau "Élite" ou "National" de la saison suivante.

NATATION SYNCHRONISÉE

Le classement à l'issue des éliminatoires déterminera la qualification pour le niveau "National" ou performance de la saison suivante.

b. Principe pour la saison 2009-2010

Les 16 équipes libres engagées en national seront :

- les 2 derniers ballets relégués du Championnat de France d'été junior Élite 2009 ;
- maintenus : les 11 ballets classés de 3 à 13 au Championnat de France d'été junior national 2009 ;
- qualifiés : les 3 premiers combinés libres juniors du Tournoi National de Qualification 2009.

V. CHAMPIONNAT TOUTES CATÉGORIES NATIONAL

1. Combiné libre

a. Engagement et qualification

- L'engagement des combinés libres se fait uniquement en toutes catégories (junior-senior) et est ouvert aux ballets de club qualifiés avec un effectif de 6 nageuses au minimum (cf. tableau de positionnement 2008-2009).
- Le classement à l'issue des finales directes déterminera la qualification pour le niveau Élite, National ou Performance de la saison suivante.

b. Principe pour la saison 2009-2010

Les 16 combinés libres engagés en national seront :

- les 2 derniers ballets relégués du Championnat de France d'été toutes catégories Élite 2009 ;
- maintenus : les 11 ballets classés de 3 à 13 au Championnat de France d'été toutes catégories national 2009 ;
- qualifiés : les 3 premiers ballets des combinés libres toutes catégories du Tournoi National de Qualification 2009.

VI. CALCUL DES RÉSULTATS

NATIONAL					
	Toutes catégories	Seniors		Juniors	
Épreuves	Ballet libre	Épreuve technique	Ballet libre	Ballet libre	Épreuve technique
Éliminatoires		Solo - Duo	Solo - Duo	Solo - Duo Équipe	Figures imposées
Classement		100 % ballet	50 % technique 50 % libre	50 % Figures Imposées 50 % Ballet	100 % figures imposées
Finales	<i>Combiné</i>		Donne accès à	Donne accès à	
	<i>Classement Solo - Duo</i>	Solo - Duo		<i>Solo - Duo - Équipe</i>	
	<i>100 % ballet</i>	50 % technique 50 % libre		<i>50 figures imposées 50 % ballet</i>	
Accès à : (pour la saison suivante)	Combiné FINA toutes catégories duo FINA senior			Duo équipe FINA juniors	

En gras-italique : résultats de référence pour le positionnement la saison suivante FINA National ou Élite.

VII. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Comme spécifié dans le tableau ci-dessus, des classements "National" sont établis, un podium est organisé et un titre de champion de France "National" est attribué en :

- junior : figures imposées, solo libre, duo libre, équipe libre ;
- senior : solo technique, duo technique, solo libre, duo libre ;
- toutes catégories : combiné libre, finale solo libre, finale duo libre.

FICHE COMPÉTITION N° 6 - PROGRAMME FINA

Championnats de France d'été toutes catégories "Élite"

I. CONTENU DES ÉPREUVES

ÉLITE						
	Toutes catégories	Seniors		Juniors		
Épreuves	Ballet libre	Épreuve technique	Ballet libre	Ballet libre		Épreuve technique
Éliminatoires		Solo - Duo	Solo - Duo	Solo - Duo	Équipe	Figures imposées FINA
Finales	Combiné		Solo- Duo	Solo - Duo	Équipe	

II. ORGANISATION DES ÉPREUVES

Cette compétition comporte 10 événements.

- **Combiné libre (toutes catégories)**

Cette épreuve est nagée en finale directe uniquement.

- **Duo technique (senior)**

Cette épreuve est nagée une seule fois.

- **Solo libre (junior et senior)**

Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale.

L'ordre de passage des solo libres juniors et des solo libres seniors fait l'objet d'un tirage au sort intégral pour nager dans une épreuve unique.

Les 6 premiers solos juniors au classement des éliminatoires (solo libre + figures imposées) participent à la finale solo libre (junior - senior).

Les 6 premiers solos seniors au classement des éliminatoires (solo libre + solo technique) participent à la finale solo libre (junior - senior).

L'ordre de passage des 12 finalistes (solos finalistes juniors et solos finalistes seniors) fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de 6 en fonction du classement toutes catégories des éliminatoires du solo libre.

- **Duo libre (junior et senior)**

Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale.

L'ordre de passage des duos libres juniors et des duos libres seniors fait l'objet d'un tirage au sort intégral pour nager dans une épreuve unique.

Les 6 premiers duos juniors au classement des éliminatoires (duo libre + figures imposées) participent à la finale duo libre (junior - senior).

Les 6 premiers duos seniors au classement des éliminatoires (duo libre + duo technique) participent à la finale duo libre (junior - senior).

L'ordre de passage des 12 finalistes (duos finalistes juniors et duos finalistes seniors) fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de 6 en fonction du classement toutes catégories des éliminatoires du duo libre.

- **Équipe libre (junior)**

Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale.

L'ordre de passage de la finale équipe libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de 4.

- **Figures imposées (junior)**

Les figures imposées sont nagées sur 4 ateliers (2 ateliers si l'effectif de juges est insuffisant).

III. CHAMPIONNAT SENIOR ÉLITE

1. Solo libre

a. Engagement et qualification

L'engagement en solo implique la participation pour les seniors aux épreuves du solo technique et du solo libre.

Cette épreuve est accessible aux solistes nées en 1990 et avant, et qualifiées :

- à l'issue de la saison précédente : podium des Championnats de France seniors N1 2008 ;
- sur les résultats des Championnats de France hiver Élite 2008

NATATION SYNCHRONISÉE

Les engagements préliminaires se font avant la date limite (cf. tableau d'engagement annexe n° 1).

b. Principe pour la saison 2009-2010

Cette épreuve est accessible aux solistes seniors qualifiées :

- à l'issue de la saison précédente :
- podium toutes catégories des Championnats de France d'été Élite 2009.
- sur les résultats des Championnats de France hiver Élite de la saison en cours.

2. Duo libre

a. Engagement et qualification

L'engagement en duo implique la participation pour les seniors aux épreuves du duo technique et du duo libre.

Cette épreuve est accessible aux nageuses seniors des ballets de club qualifiés (cf. tableau de positionnement 2008-2009).

Le classement à l'issue des finales déterminera la qualification pour le niveau "Élite" ou "National" de la saison suivante.

b. Principe pour la saison 2009-2010

Les 8 duos au maximum(*) engagés en Élite sont :

- maintenus : les 6 meilleurs ballets du Championnat d'été senior Élite à condition d'être classés dans les 10 premiers de la finale toutes catégories du championnat d'été Élite ;
- qualifiés : les 2 meilleurs ballets du Championnat d'été senior national à condition d'être classés dans les 6 premiers de la finale toutes catégories du Championnat d'été national.

() Le maintien ou la qualification dans le Championnat Élite senior dépend du classement de la finale toutes catégories. Si plus de deux duos sont relégués en "National", le nombre des duos relégués en programme Performance augmentera également afin de conserver un effectif stable de 16 duos aux Championnats de France d'été senior National.*

IV. CHAMPIONNAT JUNIOR ÉLITE

1. Solo libre

a. Engagement et qualification

L'engagement en solo junior Élite est ouvert aux solistes nées en 1993, 1992, 1991 et qualifiées :

- à l'issue de la saison précédente : podium des Championnats de France juniors N1 2008 et championne de France minimes N1 2008 si elle est née en 1994 OU 1993 ;
- à l'issue du Championnat de France d'hiver Élite 2008.

Les engagements préliminaires se font avant la date limite (cf. tableau d'engagement annexe n° 1).

b. Principe pour la saison 2009-2010

Cette épreuve est accessible aux nageuses juniors qualifiées :

- à l'issue de la saison précédente :
- le podium du Championnat de France Élite junior 2008 ;
- la championne de France Élite espoir 2008.
- sur les résultats des Championnats de France hiver Élite de la saison en cours.

2. Duo libre

a. Engagement et qualification

L'engagement des duos est ouvert aux ballets de club qualifiés (cf. tableau de positionnement 2008-2009).

Le classement à l'issue des finales déterminera la qualification pour le niveau "Élite" ou "National" de la saison suivante.

b. Principe pour la saison 2009-2010

Les 8 duos engagés en Élite seront :

- maintenus : les 6 premiers ballets du Championnat de France d'été junior Élite ;
- qualifiés : les 2 premiers ballets du Championnat de France d'été junior National.

3. Équipe libre

a. Engagement et qualification

L'engagement des équipes libres est ouvert aux ballets de club qualifiés avec un effectif de 8 nageuses au minimum (cf. tableau de positionnement 2008-2009).

Le classement à l'issue des finales déterminera la qualification pour le niveau "Élite" ou "National" de la saison suivante.

b. Principe pour la saison 2009-2010

Les 8 équipes libres engagées en Élite seront :

- maintenus : les 6 premiers ballets du Championnat de France d'été junior Élite ;
- qualifiés : les 2 premiers ballets du Championnat de France d'été junior National.

NATATION SYNCHRONISÉE

V. CHAMPIONNATS TOUTES CATÉGORIES ÉLITE

1. Combiné libre

a. Engagement et qualification

L'engagement des combinés libres se fait uniquement en toutes catégories (junior-senior) et est ouvert aux ballets de club qualifiés avec un effectif de 8 nageuses au minimum (cf. tableau de positionnement 2008-2009).

Le classement à l'issue des finales directes déterminera la qualification pour le niveau "Élite" ou "National" de la saison suivante.

b. Principe pour la saison 2009-2010

Les 8 combinés libres engagés en Élite seront :

- maintenus : les 6 premiers ballets du Championnat de France d'été toutes catégories Élite 2009 ;
- qualifiés : les 2 premiers ballets finalistes du Championnat de France d'été toutes catégories national 2009.

VI. CALCUL DES RÉSULTATS

ÉLITE					
	Toutes catégories	Seniors		Juniors	
Épreuves	Ballet libre	Épreuve technique	Ballet libre	Ballet libre	Épreuve technique
Éliminatoires	Classement Solo - Duo	Solo - Duo	Solo - Duo	Solo - Duo Équipe	Figures imposées
Classement	100 % ballet	100 % ballet	50 % technique 50 % libre	50 % figures imposées 50 % ballet	100 % figures imposées
Finales	<i>Combiné</i>		Donne accès à	Donne accès à	
	<i>Classement Solo - Duo</i>	Solo - Duo		<i>Solo - Duo - Équipe</i>	
	<i>100 % ballet</i>	50 % technique 50 % libre		<i>50 % figures imposées 50 % ballet</i>	
Accès à (pour la saison suivante)	Combiné FINA toutes catégories Solo - Duo FINA senior			Solo - Duo Équipe FINA juniors	

En gras-italique : résultats de référence pour le positionnement la saison suivante FINA National ou Élite.

VII. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Comme spécifié dans le tableau ci-dessus, des classements "National" sont établis, un podium est organisé et un titre de champion de France "National" est attribué en :

- junior : figures imposées, solo libre, duo libre, équipe libre ;
- senior : solo technique, duo technique, solo libre, duo libre ;
- toutes catégories : combiné libre, finale solo libre, finale duo libre.

La participation de nations ou clubs étrangers aux Championnats de France d'été "Élite"

La participation des étrangères fait l'objet d'une réglementation particulière en accord avec la réglementation FINA SS 6.1.2/ SS 6.1.3.

1. Tous les championnats d'été FINA Élite des différentes catégories d'âge sont ouverts aux nations ou clubs étrangers dans la limite de deux solos, deux duos, une équipe par délégation étrangère.

- **2. La participation des étrangères** se fait avec l'accord de la FFN et l'autorisation de la fédération étrangère.
- **3. Un seul ballet par nation étrangère** sera admis à nager en finale, à la condition que celui-ci s'intègre.
 - a. Combiné toutes catégories dans les 8 premiers ballets au classement des éliminatoires.
 - b. Solo - duo (junior ou senior) dans les 6 premiers ballets au classement des éliminatoires de la catégorie d'âge concernée.
 - c. Équipe libre junior dans les 8 premiers ballets au classement des éliminatoires de la catégorie junior.
 - d. Solo - duo - équipe libre espoirs dans les 8 premiers ballets au classement des éliminatoires de la catégorie espoir.
- **4. Ces ballets s'ajouteront alors aux finalistes françaises.** Les groupes de tirage au sort (sans étrangère, par 6 en solo duo, par 4 en équipe) seront augmentés du nombre d'étrangères intercalées dans le classement des éliminatoires. Les duos composés de nageuses senior et junior seront classés en catégorie senior et toutes catégories.
- **5. Si plus de trois ballets de nations étrangères** sont présentes en finale, un podium international est organisé. Dans le cas contraire et sous condition d'être classés dans les trois premiers, ils seront intégrés au podium et recevront une récompense.

Réglementation du programme Performance

Le programme Performance s'adresse aux nageuses de catégorie junior ou senior.

- Pour 2008-2009

Toutes les nageuses reconnues de niveau interrégional ou au maximum de niveau National et engagées dans les ballets de club non qualifiés dans le programme FINA au niveau "National" ou "Élite" à l'issue de la saison 2007-2008 (cf. tableau de positionnement 2008-2009).

- Pour 2009-2010

Pour chaque nageuse, validation préalable du cycle 2 du socle, au minimum "Développement" la saison précédente.

I. RAPPEL DES CATÉGORIES D'ÂGE

- Juniors : 15-18 ans
- Seniors : 19 ans et plus

II. LES COMPÉTITIONS DU PROGRAMME PERFORMANCE

Les compétitions du programme Performance réglementées par la FFN comprennent une compétition hivernale (non obligatoire) et un championnat Interrégional d'été N3 (porte d'accès au Tournoi National de Qualification).

Ces compétitions s'organisent sur le plan Interrégional.

- Hiver

Les Journées techniques d'hiver (junior, senior).

- Été

Les championnats interrégionaux d'été - N3.

- Championnat toutes catégories (junior, senior).
- Championnat senior.
- Championnat junior.

III. AUTRES COMPÉTITIONS

D'autres compétitions laissées à l'initiative des interrégions, des régions, et des acteurs de ces niveaux (étapes, circuits, coupes départementales, régionales, voir interrégionales...) sont vivement préconisées afin de permettre des étapes de structuration et de préparation progressives. Les besoins spécifiques des nageuses et des clubs à ce niveau de compétition et les caractéristiques sportives du territoire d'appartenance peuvent ainsi être pris en compte.

En relation avec le programme défini de la saison, un règlement spécifique sera établi et validé par le Conseil de l'Interrégion.

L'ouverture aux autres régions ou niveaux est possible et spécifié dans le règlement. Selon les cas, des classements différenciés sont préconisés.

IV. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT

1. Les compétitions du programme Performance relevant des règlements FFN sont accessibles aux nageuses identifiées de niveau interrégional sans condition de qualification. Toutefois, l'interrégion pourra préconiser voir réglementer, l'engagement ou non de ballets de clubs.

2. Aucune nageuse du niveau Élite n'est autorisée à s'engager dans le programme Performance.

3. Une nageuse identifiée de niveau "National" au titre d'une épreuve peut s'engager dans toute autre épreuve du programme Performance aux championnats Interrégionaux d'été - N3.

4. Une nageuse de 15 ans engagée dans le programme FINA espoir est uniquement autorisée à compléter un combiné libre toutes catégories et/ou combiné libre junior du programme Performance si son club ne peut l'engager dans une équipe en programme FINA espoir.

FICHE COMPÉTITION N° 7 PROGRAMME PERFORMANCE (SENIOR-JUNIOR) ET FINA NATIONAL (SENIOR-JUNIOR)

Journées techniques d'hiver

Rappel

Les Journées techniques d'hiver constituent le seul rendez-vous où les nageuses du niveau "National" de catégories junior et senior et les nageuses du programme Performance nagent ensemble dans l'interrégion.

Les nageuses du programme FINA espoir, niveau "National", participent également à cette compétition dans les épreuves de leur catégorie (cf. fiche n° 2).

I. CONTENU ET RÉGLEMENTATION DES ÉPREUVES

Cf. annexe n° 3 : épreuves spécifiques programme Performance.

NATIONAL/PERFORMANCE				
	Seniors		Juniors	
Épreuves	Épreuve technique	Ballet libre	Ballet libre	Épreuve technique
Nageuses concernées	Nageuses "Performance" et "National"	Solistes "Performance"	Solistes "Performance"	Nageuses "Performance" et "National"
	Éléments techniques (cf. annexe 3)	Partie solo (cf. annexe 3)	Partie solo (cf. annexe 3)	Figures imposées (cf. annexe 3)

II. ORGANISATION DES ÉPREUVES

Cette compétition rassemble 4 événements des catégories junior et senior.

- Éléments techniques (senior)

Ils sont nagés une seule fois. Le nombre d'ateliers dépendra de l'effectif de juges.

- Solo libre - partie (senior)

- Solo libre - partie (junior)

La région peut choisir le rassemblement des solistes juniors et seniors dans un même événement.

- Figures imposées (junior)

Le nombre d'ateliers dépendra de l'effectif de juges.

III. ENGAGEMENT ET QUALIFICATION

Cette compétition est accessible aux nageuses du programme FINA National et du programme Performance.

L'engagement dans les différentes épreuves est libre.

La procédure d'engagement répondra aux règlements établis par le Conseil de l'Interrégion. Les conditions d'engagement seront contrôlées par les comités régionaux.

IV. CONDITIONS DE PARTICIPATION SELON LES ÉPREUVES

1. Épreuves - Senior

a. Solo libre - partie

Accessible aux solistes seniors du programme Performance.

b. Éléments techniques

Accessible librement à toutes les nageuses seniors du programme Performance et du programme FINA non retenues pour le Championnats de France hiver Élite.

2. Épreuves - Junior

a. Solo libre - partie

Accessible aux solistes juniors du programme Performance.

NATATION SYNCHRONISÉE

b. Figures imposées

Accessible aux nageuses de catégorie junior des programmes Performance et FINA National non retenues pour le Championnats de France hiver Élite.

V. CALCUL DES RÉSULTATS

NATIONAL/PERFORMANCE				
	Seniors		Juniors	
Épreuves	Épreuve technique	Ballet libre	Ballet libre	Épreuve technique
Éliminatoires	Éléments techniques (cf. annexe 3)	Partie solo (cf. annexe 3)	Partie solo (cf. annexe 3)	Figures imposées (cf. annexe 3)
Résultats	100 %	100 %	100 %	100 %

VI. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées en fonction des classements dans les épreuves selon les catégories (senior, junior, espoir, toutes catégories) et différenciées selon le niveau "National" ou "Performance".

Préconisation

a. Senior

- Solo libre (nageuses de niveau "Performance").
- Éléments techniques (nageuses de niveaux "National" et "Performance").
- Éléments techniques (nageuses de niveaux "Performance").

b. Junior

- Solo libre (nageuses de niveau "Performance").
- Figures imposées (nageuses de niveaux "National" et "Performance").
- Figures imposées (nageuses de niveaux "Performance").

c. Toutes catégories

- Solo libre : solistes juniors et seniors.

FICHE COMPETITION N° 8 - PROGRAMME PERFORMANCE

Championnats Interrégionaux d'été - N3 - Toutes catégories

I. CONTENU DES ÉPREUVES

PERFORMANCE						
	Toutes catégories	Seniors		Juniors		
Épreuves	Ballet libre	Épreuve technique	Ballet libre	Ballet libre		Épreuve technique
Éliminatoires		Parcours technique individuel (cf. annexe 4)	Solo - Duo		Solo - Duo	Figures imposées (cf. annexe 4)
Finales	Combiné		Solo - Duo	Combiné	Solo - Duo	

NATATION SYNCHRONISÉE

II. ORGANISATION DES ÉPREUVES

Cette compétition comporte 8 événements.

L'organisation d'éliminatoires et de finales dans les épreuves de combiné libre junior est laissée à l'initiative de l'interrégion.

- Parcours technique individuel (senior)

Il est nagé une seule fois.

- Figures imposées (junior)

Le nombre d'ateliers dépendra de l'effectif de juges.

- Solo libre (junior-senior)

En fonction de l'effectif, les éliminatoires peuvent se nager dans des épreuves différentes selon la catégorie d'âge.

Les 6 premières solistes juniors au classement des éliminatoires (solo libre + figures imposées) participent à la finale.

Les 6 premières solistes seniors au classement des éliminatoires (solo libre + parcours technique) participent à la finale.

La finale du solo libre rassemble dans la même épreuve les finalistes seniors et juniors.

L'ordre de passage de la finale de solo libre fait l'objet d'un tirage au sort par catégorie d'âge (1^{er} groupe : les solistes seniors ; 2^e groupe : les solistes juniors).

- Duo libre (junior-senior)

En fonction de l'effectif, les éliminatoires peuvent se nager dans des épreuves différentes selon la catégorie d'âge.

Les 6 premiers duos juniors au classement des éliminatoires (duo libre + figures imposées) participent à la finale.

Les 6 premiers duos seniors au classement des éliminatoires (duo libre + parcours technique) participent à la finale.

La finale du duo libre rassemble dans la même épreuve les finalistes seniors et juniors.

L'ordre de passage de la finale de duo libre fait l'objet d'un tirage au sort par catégorie d'âge (1^{er} groupe : les duos seniors ; 2^e groupe : les duos juniors).

- Combiné libre toutes catégories

Cette épreuve est nagée en finale directe uniquement.

- Combiné libre junior

Cette épreuve peut comporter des éliminatoires et des finales.

III. ENGAGEMENTS ET QUALIFICATIONS

1. Le combiné libre junior est accessible uniquement aux nageuses de cette catégorie avec un effectif minimum de 4 nageuses.

2. Le combiné libre toutes catégories est accessible uniquement aux nageuses de catégorie junior et senior avec un effectif minimum de 4 nageuses.

Les nageuses engagées dans la catégorie junior peuvent participer également au combiné toutes catégories. Un club sans équipe en programme FINA peut compléter son combiné libre (junior ou/et toutes catégories) du programme Performance dans la limite de 3 nageuses de niveau "National" exclusivement.

3. La procédure d'engagement répondra aux règlements établis par le Conseil de l'Interrégion.

IV. CALCUL DES RÉSULTATS

PERFORMANCE						
	Ttes catégories	Seniors		Juniors		
Épreuves	Ballet libre	Épreuve technique	Ballet libre	Ballet libre		Épreuve technique
Éliminatoires	Classement Solo - Duo	Parcours technique ind. (cf. annexe 4)	Solo - Duo	Solo - Duo		Figures imposées (cf. annexe 4)
Résultats	100 % ballet	100 % ballet	50 % technique 50 % libre	50 % figures imposées 50 % libre		100 % figures imposées
Finales	<i>Combiné</i>		Donne accès à	Combiné	Donne accès à	
	<i>Classement Solo - Duo</i>		<i>Solo - Duo</i>		Solo - Duo	
Résultats	<i>100 % ballet</i>	<i>50 % technique - 50 % libre</i>		50 % figures imposées 50 % libre		50 % figures imposées 50 % libre

En gras-italique : résultats de référence pour l'accès au Tournoi National de Qualification de la saison en cours.

V. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Comme spécifié dans le tableau ci-dessus, des classements sont établis, un podium est organisé et un titre de championne interrégionale est attribué en :

- junior : figures imposées, solo libre, duo libre, combiné libre ;
- senior : parcours technique, solo libre, duo libre ;
- toutes catégories : combiné libre, solo libre, duo libre.

VI. CONDITIONS D'ACCÈS AU NIVEAU NATIONAL

Dans les épreuves suivantes : solo junior, solo senior, combiné junior et combiné toutes catégories, le podium est qualifié au Tournoi National de Qualification de la saison en cours. La transmission des résultats s'effectue sous la responsabilité du comité régional.

Le Tournoi National de Qualification

Définition / objectif

Le Tournoi National de Qualification est une compétition qui n'appartient ni au programme Performance ni au programme FINA. Elle concerne cependant les nageuses et les clubs inscrits dans ces programmes et est ouverte sous conditions.

Cette compétition qualificative organisée sur le plan national n'est donc pas un championnat de France.

C'est l'unique porte d'accès pour le niveau "National" de la saison suivante dans les épreuves de solo, duo et d'équipe. Ainsi la composition des ballets autorisés à y participer comprend les nageuses des catégories junior et senior.

Dispositions spécifiques pour la saison 2008-2009

Pour les espoirs

Tous les quotas de club en duo et équipe seront définis sur la qualification aux Championnats de France N1 2008.

Pour les catégories junior et senior

- a. Le premier Tournoi National de Qualification sera organisé en juillet 2009. C'est pourquoi un dispositif particulier est prévu pour la saison 2008-2009 afin de s'adapter sportivement aux éventuelles fluctuations d'effectif de clubs selon les catégories d'âge dans les épreuves de duos et d'équipes juniors et seniors.
- b. Les tableaux de positionnement diffusés à l'issue de la saison 2008-2009 donnent droit à l'engagement des ballets de clubs dans les différents programmes.
En dehors de ces quotas autorisés, un club pourra faire une demande particulière pour obtenir une place dans le Championnat de France National uniquement en apportant les informations nécessaires à l'étude du dossier (cf. imprimé spécifique/noms des nageuses, résultats sportifs, nombre de ballets déjà engagés en FINA dans l'épreuve demandée, en équipe : nombre et noms des nageuses du ballet déjà engagé en FINA, motivation de la demande...).
- c. Si les demandes acceptées (correspondant à une nécessité sportive avérée) atteignent un effectif supérieur à 5, une épreuve préliminaire en ballet libre uniquement sera organisée immédiatement avant le début du Championnat de France concerné. 5 ballets par épreuve seront qualifiés et viendront s'ajouter à l'effectif du championnat. En fonction de l'effectif présent, les épreuves de duo junior et duo senior pourront être organisées dans un même événement.
Dans le cas contraire (5 ballets ou moins), l'engagement des ballets sera directement accepté dans le Championnat de France National.
- d. Le nombre de ballets relégués pour la saison suivante augmentera afin de conserver un effectif stable de 16 ballets en National pour la saison 2009-2010.
- e. Le club fait donc le choix pour la saison 2008-2009 :
 - SOIT de s'engager dans le programme Performance ;
 - SOIT de présenter sa demande pour l'épreuve qualificative en vue de s'engager aux Championnats de France de la saison 2008-2009.

FICHE COMPETITION N° 9 - LE TOURNOI NATIONAL DE QUALIFICATION

I. CONTENU DES ÉPREUVES

TOURNOI NATIONAL DE QUALIFICATION						
	Ttes catégories	Seniors		Juniors		
Épreuves	Ballet libre	Épreuve technique	Ballets libres	Ballets libres		Épreuve technique
Éliminatoires		Parcours technique individuel (cf. annexe 4)	Solo - Duo	Solo - Duo	Combiné	Figures imposées (cf. annexe 3)
Finales	Combiné		Solo - Duo	Solo - Duo	Combiné	

Organisation des épreuves

Cette compétition comporte 8 événements.

- Parcours technique individuel (senior)

Il est nagé une seule fois selon un ordre de passage obtenu par tirage au sort intégral.

- Figures imposées (junior)

Les figures imposées sont nagées individuellement selon l'ordre de passage obtenu par tirage au sort intégral. Le nombre d'ateliers dépendra de l'effectif de juges.

NATATION SYNCHRONISÉE

- Solo libre (junior-senior)

Les éliminatoires junior et senior se nagent dans deux épreuves différentes selon un tirage au sort intégral pour chaque catégorie d'âge.

Les 6 premières solistes juniors au classement (solo libre + figures imposées) participent à la finale.

Les 6 premières solistes seniors au classement (solo libre + parcours technique) participent à la finale.

La finale solo libre rassemble les deux catégories d'âge dans une même épreuve.

L'ordre de passage de la finale solo libre fait l'objet d'un tirage au sort par catégorie d'âge et par groupe de 6 (1^{er} groupe : solos seniors ; 2^e groupe : solos juniors).

- Duo libre (junior-senior)

Les éliminatoires junior et senior se nagent dans deux épreuves différentes selon un tirage au sort intégral pour chaque catégorie d'âge.

Les 6 premiers duos juniors au classement (duo libre + figures imposées) participent à la finale.

Les 6 premiers duos seniors au classement (duo libre + parcours technique) participent à la finale.

La finale duo libre rassemble les deux catégories d'âge dans une même épreuve.

L'ordre de passage de la finale duo libre fait l'objet d'un tirage au sort par catégorie d'âge et par groupe de 6 (1^{er} groupe : duos seniors ; 2^e groupe : duos juniors).

- Combiné libre toutes catégories

Le combiné toutes catégories se nage en finale directe uniquement selon un ordre de passage défini par un tirage au sort intégral.

- Combiné libre junior

Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale.

L'ordre de passage des éliminatoires est défini par un tirage au sort intégral.

Les 12 premiers ballets au classement des éliminatoires (ballet libre + figures imposées) participent à la finale.

L'ordre de passage de la finale fera l'objet d'un tirage au sort par groupe de 6.

II. CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Les nageuses sont exclusivement de catégories d'âge junior ou espoirs -15 ans, et senior.

Cette compétition est accessible aux nageuses des ballets de clubs du programme Performance.

L'engagement dans les épreuves de solo, duo, combiné est ouvert aux ballets de club du programme Performance en fonction des résultats aux championnats interrégionaux N3 de la saison en cours et confirmant leur engagement avant la date limite (cf. annexe n° 1, tableau d'engagement).

De plus, une possibilité est offerte aux clubs de s'engager directement dans les épreuves de duo et d'équipe "combiné libre" avec des nageuses des ballets du programme FINA Élite, espoir, junior ou senior dont les clubs présentent leur demande avant la date limite tableau d'engagement (cf. annexe n° 1).

Ils devront dans ce cas correspondre aux conditions suivantes :

1. Combiné junior

Le club réunit un effectif minimum de 4 nageuses composé :

- a. De nageuses classées en solo et/ou duo en junior Élite ou National et non engagées dans l'épreuve d'équipe libre Élite ou National.
- b. De nageuses de catégorie espoirs - 15 ans, de niveau Élite uniquement.
Le club, non engagé en équipe libre junior National ou Élite, réunit un effectif de plus de 4 nageuses espoirs 15 ans. Il doit alors être engagé en équipe libre espoir au niveau Élite.
Dans les deux cas, et uniquement pour compléter son effectif, le club pourra engager des nageuses juniors du programme Performance, non engagées en combiné libre junior dans ce programme.

2. Combiné toutes catégories

Le club réunit un effectif minimum de 4 nageuses composé :

- a. De nageuses classées en solo et/ou duo en junior et/ou senior Élite ou National et non engagées dans l'épreuve de combiné toutes catégories.
- b. De nageuses de catégorie espoirs - 15 ans, de niveau Élite uniquement.
Dans ce cas, et uniquement pour compléter son effectif, le club pourra engager des nageuses juniors du programme Performance, non engagées en combiné libre junior dans ce programme.

3. Duo junior

Le club a moins de 3 duos engagés dans le programme FINA junior. Aucune des nageuses présentées n'est déjà engagée en duo dans la saison. Au moins une nageuse de niveau Élite junior ou espoir -15 ans entre dans la composition du duo présenté.

NATATION SYNCHRONISÉE

4. Duo senior

Le club a moins de 3 duos engagés dans le programme FINA senior. Au moins une nageuse de niveau Élite, junior 18 ans ou senior, entre dans la composition du duo présenté et aucune des nageuses présentées n'est déjà engagée en duo dans la saison en cours.

III. PRINCIPE POUR LA SAISON 2009-2010

1. Les ballets du programme "Performance" sont :

a. Le podium des Championnats Interrégionaux N3 en solo duo junior et senior, en combiné junior et combiné toutes catégories.

2. Les ballets de clubs concernés par le programme FINA et dont la demande d'engagement direct a été acceptée par la Commission Fédérale après examen du respect des conditions.

IV. CALCUL DES RÉSULTATS

TOURNOI NATIONAL DE QUALIFICATION					
	Toutes catégories	Seniors		Juniors	
Épreuves	Ballets libres	Épreuve technique	Ballets libres	Ballets libres	Épreuve technique
Éliminatoires	Classement Solo - Duo	Parcours technique individuel (cf. annexe 4)	Solo - Duo	Solo - Duo combiné	Figures imposées (cf. annexe 3)
Classement	100 % ballet	100 % parcours technique			1000 % Figures imposées
Accès à la finale		50 % parcours technique individuel 50 % libre		50 % figures imposées 50 % ballet	
Finale directe	Combiné			Combiné	
Finales	Classement Solo - Duo	Solo - Duo		Solo - Duo	
Classement finales	100 % ballet	50 % technique 50 % libre		50 % figures imposées 50 % ballet	
Accès à : (pour la saison suivante)	Combiné toutes catégories FINA "National"	Solo - Duo - Senior FINA "National"		Solo - Duo Équipe junior FINA "National"	

En gras-italique : résultats de référence pour l'accès en FINA National la saison suivante.

V. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Comme spécifié dans le tableau ci-dessus, des classements sont établis, un podium est organisé et une récompense est attribuée en :

- junior : figures imposées, solo libre, duo libre, combiné libre ;
- senior : parcours technique, solo libre, duo libre ;
- toutes catégories : combiné libre.

Tableaux synthétiques

ÉPREUVES DES COMPÉTITIONS HIVER 2008/2009			
	Niveau de Pratique	Épreuves techniques	Solo
Espoirs 12/15 ans	<i>Journées techniques</i>	Figures imposées Réglementation FINA	
	<i>Championnats Élite</i>	Figures imposées Réglementation FINA	
Juniors 15/18 ans	<i>Journées techniques</i>	Figures imposées (cf. annexe 3)	Partie de solo (cf. annexe 3)
	<i>Championnats Élite</i>	Figures imposées Réglementation FINA	Partie de solo (cf. annexe 2)
Seniors 19 ans et plus	<i>Journées techniques</i>	Éléments techniques (cf. annexe 3)	Partie de solo (cf. annexe 3)
	<i>Championnats Élite</i>	Éléments techniques (cf. annexe 2)	Solo technique Réglementation FINA

ÉPREUVES DES COMPÉTITIONS CHAMPIONNATS ÉTÉ 2008/2009						
	Niveau de pratique	Épreuves techniques	Solo	Duo	Équipe libre	Combiné libre
Espoirs 12/15 ans	<i>National</i>	Figures imposées		X	X	
	<i>Élite</i>	Figures imposées	X	X	X	
Juniors 15/18 ans	<i>Performance</i>	Figures imposées (cf. annexe 4)	X	X		X
	<i>National</i>	Figures imposées	X	X	X	
	<i>Élite</i>	Figures imposées	X	X	X	
Seniors 19 ans et plus	<i>Performance</i>	Parcours technique individuel (cf. annexe 4)	X	X		
	<i>National</i>	Solo et duo technique	X	X		
	<i>Élite</i>	Solo et duo technique	X	X		
Toutes catégories 15 ans et plus	<i>Performance</i>					X
	<i>National</i>					X
	<i>Élite</i>					X

ANNEXE N° 1

Tableau d'engagement des compétitions 2008 - 2009 (à confirmer)

Compétitions	Dates	Engagement préliminaire	Période de saisie des engagements <i>2 à 4 semaines avant la compétition</i>	Date limite de règlement <i>Période de validation</i>	Transmission des résultats
Championnats hiver Élite	12-14/12/2008	15/10/2008	14/11 au 27 /11/2008	02/12/2008	Site fédéral
Journées techniques d'hiver	24-25/01/2009	30/10/2008	19/12/08 au 8/01/2009	14/01/2009	Par le comité régional avant le 24/02/2009
Championnats de France toutes catégories Élite	22-26/04/2009	30/10/2008	28/03 au 09/04/2009	15/04/2009	Site fédéral
Championnats Interrégionaux d'été N3	09-10/05/2009	30/10/2008	11/04 au 24/04/2009	30/04/2009	Par le comité régional avant le 24/05/2009
Championnats de France espoirs Élite	14-17/05/2009	30/10/2008	17/04 au 31/04/2009	06/05/2009	Site fédéral
Championnats de France toutes catégories National	27-31/05/2009	30/10/2008	01/05 au 14/05/2009	20/05/2009	Site fédéral
Championnats de France espoirs National	11-14/06/2009	30/11/2009	15/05 au 28/05/2009	03/06/2009	Site fédéral
Tournoi National de Qualification	01-05/07/2009	Demande d'accès 10/04/2009 Podiums N 3 24/05/2009	05/06 au 18/06/2009	24/06/2009	Site fédéral

ANNEXE N° 2 - PROGRAMME FINA

Épreuves spécifiques des Championnats d'hiver Élite

I. LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES DES CHAMPIONNATS D'HIVER ÉLITE

Les éléments 1, 2, 3 suivi du 4 (sur une distance matérialisée de 3 m) et 5, 6, 8, 9, du duo technique (cf. appendice VI - réglementation FINA). L'organisation de cette épreuve suit le déroulement des figures imposées. Les éléments obligatoires respectent le descriptif de la réglementation FINA.

Notation et mode de calcul selon la réglementation FINA des figures imposées, chaque élément étant de coefficient équivalent (coefficient 1). Les pénalités concernant l'aspect technique des éléments suivront la réglementation FINA (SS11).

II. PARTIE DE SOLO LIBRE (JUNIOR)

Une partie de solo libre, d'une durée de 1 minute 30 secondes (+ ou - 5 secondes), constitue l'épreuve de solo libre de cette compétition qualificative pour les Championnats de France d'été.

La durée de la plage est limitée à 10 secondes.

ANNEXE N° 3 - PROGRAMME FINA ET PERFORMANCE

Journées techniques d'hiver

I. FIGURES IMPOSÉES JUNIORS

a. Deux figures obligatoires (*figures obligatoires FINA junior*)

- Marsouin vrille continue (réf. 355f).
- Tour Eiffel promenade (réf. 128).

b. Deux figures optionnelles communes aux programmes FINA et Performance

- Hélicoptère (réf. 118).
- Poussée Barracuda spire (réf. 301c).

Les mêmes figures constituent l'épreuve "figures imposées" au Tournoi National de Qualification.

II. LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES SENIORS

Les éléments 1, 3 suivi du 4 (sur une distance matérialisée de 3 m) et 8, 9, du duo technique (cf. appendice VI - réglementation FINA). L'organisation de cette épreuve suit le déroulement des figures imposées. Les éléments obligatoires respectent le descriptif de la réglementation FINA.

Notation et mode de calcul selon la réglementation FINA des figures imposées, chaque élément étant de coefficient équivalent (coefficient 1). Les pénalités concernant l'aspect technique des éléments suivront la réglementation FINA (SS11).

III. SOLO LIBRE - PARTIE (JUNIOR - SENIOR)

Une partie de solo libre d'une durée de 1 minute 30 secondes (+ ou - 5 secondes) constitue l'épreuve de solo libre de cette compétition.

La durée de la plage est limitée à 10 secondes.

ANNEXE N° 4 - PROGRAMME PERFORMANCE

Épreuves spécifiques du programme Performance

IV. LE PARCOURS TECHNIQUE INDIVIDUEL (CHPTS D'ÉTÉ INTERRÉGIONAL - N3 SENIOR)

Ce parcours imposé d'environ 1 minute 30 secondes se nage sur une même musique et comprend les éléments techniques obligatoires 1, 7, 8, 9 du duo technique. (cf. appendice IV - réglementation FINA des programmes techniques et vidéo de référence). Les éléments obligatoires sont placés à des moments identifiables de la musique sans comptes particuliers. En fonction de leur niveau, une adaptation minimum dans le rythme de la réalisation peut permettre la meilleure exécution possible des éléments.

Notation : deux notes seront attribuées :

- une note technique comptant pour 70 % du résultat : uniquement sur les éléments techniques imposés ;
- une note globale d'exécution comptant pour 30 % du résultat : amplitude, propulsion, hauteur, musicalité, interprétation sans la prise en compte technique des éléments.

Les pénalités pourront s'exercer en rapport avec la réalisation des éléments obligatoires (cf. réglementation FINA SS18.3).

Le même parcours constitue l'épreuve technique des solos et duos seniors au Tournoi National de Qualification.

V. FIGURES IMPOSÉES JUNIORS (CHAMPIONNATS D'ÉTÉ INTERRÉGIONAUX - N3 JUNIORS)

L'aspect technique des figures, la notation, le déroulement de l'épreuve se réfèrent au livre FINA.

a. Deux figures obligatoires (*figures obligatoires FINA junior*)

- Marsouin vrille continue (réf. 355f).
- Tour Eiffel promenade (réf. 128).

b. Un groupe optionnel tiré au sort parmi les deux suivants

- Groupe 1 : Hélicoptère (réf. 118).
Coup pied lune vrille 360° (réf. 311e).
- Groupe 2 : Poussée Barracuda spire (réf. 301c).
Flamenco jambe pliée 1/2 tour (réf. 140a).